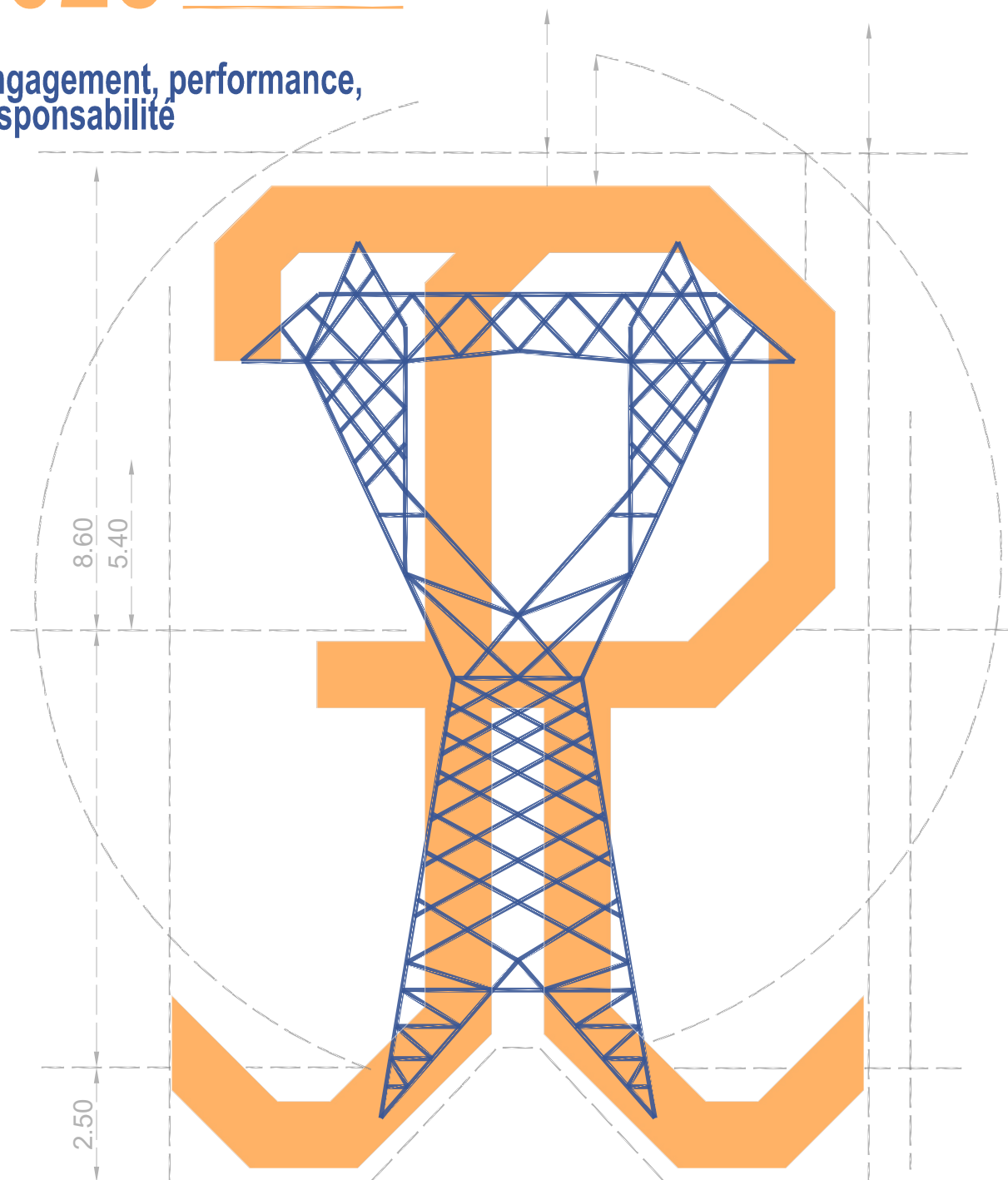


RAPPORT DE DURABILITÉ 2025



Engagement, performance,
responsabilité



RODA S.p.A.



PERSONNES



ENVIRONNEMENT



INFRASTRUCTURES



VALEUR
PARTAGÉE

(Traduit du texte original italien qui seul fait foi)



Index

INDEX	2
LETTRE AUX PARTIES PRENANTES	5
RESULTATS ESG.....	7
LES ORIGINES ET L'EVOLUTION DE RODA.....	8
PRINCIPES ET POINTS FORTS DE L'ENTREPRISE	10
CONTEXTE DE REFERENCE.....	13
1 INFORMATIONS GENERALES	16
BASES DE PREPARATION	16
1.1 GOUVERNANCE	18
1.2 STRATEGIE ET MODELE D'ENTREPRISE	21
1.2.1 Principales activités	21
1.2.2 Structure de l'entreprise	22
1.2.3 Modèle organisationnel	23
1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité	24
2 INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT	33
CHANGEMENTS CLIMATIQUES	33
<i>Consommation d'énergie</i>	35
<i>Consommation d'énergie et bouquet énergétique</i>	35
<i>Émissions brutes de GES 1 et 2</i>	37
POLLUTION	38
RESSOURCES AQUATIQUES ET MARINES	40
BIODIVERSITE	42
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	43
3 INFORMATIONS SOCIALES.....	47
3.1 PERSONNEL DE L'ENTREPRISE	47
CONDITIONS DE TRAVAIL.....	50
GOUVERNANCE ET OBJECTIFS	56
ÉGALITE DE TRAITEMENT ET DES CHANCES POUR TOUS	57
CONFIDENTIALITE	61
3.2 TRAVAILLEURS DANS LA CHAÎNE DE VALEUR	62
GOUVERNANCE ET OBJECTIFS	63
3.3 COMMUNAUTÉS CONCERNÉES	65
3.4 CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX	68
CONCEPTION ET INNOVATION	69
QUALITE ET SECURITE DES SERVICES	70
CONFIDENTIALITE	70
4 INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE	72
GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS ET PRATIQUES EN MATIERE DE PAIEMENT	76
GOUVERNANCE ET OBJECTIFS	77

METHODES DE CALCUL78

INDICATEURS TABLEAUX GRI79

INDEX DU CONTENU GRI 84

CONTACTS87



Lettre aux parties prenantes

Chères parties prenantes,

nous avons le plaisir de vous présenter le **Rapport de durabilité 2025** de Roda S.p.A.. Ce document représente bien plus qu'un simple exercice de reporting : c'est le témoignage concret de la voie que nous empruntons avec détermination, responsabilité et vision vers un avenir durable.

Année après année, la durabilité s'impose comme un pilier de notre identité et de notre stratégie industrielle. Guidés par des principes d'éthique, d'intégrité et de transparence, nous nous efforçons de protéger l'environnement, de promouvoir le bien-être des personnes tout au long de la chaîne d'approvisionnement et de générer de la valeur pour les communautés au sein desquelles nous opérons.

L'analyse de matérialité approuvée l'année dernière, menée selon l'approche de la double matérialité, reste un point de référence essentiel pour notre parcours en 2025. Il nous permet d'évaluer de manière consciente les impacts environnementaux et sociaux de nos activités, ainsi que les risques et opportunités pour notre modèle d'entreprise. Nous surveillons constamment ces priorités, prêts à les actualiser en fonction de l'évolution de l'environnement et des attentes de nos parties prenantes.

À l'horizon 2026, nous sommes fermement déterminés à continuer de renforcer nos pratiques : la réduction des impacts environnementaux, la promotion d'un environnement de travail sûr, inclusif et axé sur la croissance, l'implication responsable de notre chaîne de valeur et le soutien concret des communautés locales. Parallèlement, nous continuerons à investir dans l'amélioration des processus de gouvernance, la qualité des données et l'intégration des objectifs de durabilité dans la planification industrielle.

Nous sommes conscients des défis à relever dans le contexte mondial, mais nous sommes confiants dans le professionnalisme de notre personnel, la collaboration avec nos partenaires et la solidité de nos valeurs pour obtenir des résultats durables. Avec une perspective à long terme et un regard sur l'avenir, Roda continuera à générer de la valeur pour tous ceux qui traitent avec nous.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce Rapport de durabilité et à nous faire part de vos idées, afin que nous puissions parcourir ensemble ce chemin.

Votre contribution est essentielle pour poursuivre ensemble, avec responsabilité et détermination, sur cette voie.

Nous tenons à vous remercier pour la confiance que vous continuez à nous accorder.

Pontevico, le 16 mai 2026

Le Président
Fermo Fiori



Résultats EG



100 %

Prélèvement
dans des aires
non soumises à
un stress
hydrique

99 %

Déchets
valorisés

99,99 %

Déchets non
dangereux
générés



311

Personnes dans
les effectifs de
l'entreprise

+2 %

Contrats à
durée
indéterminée

91 %

Contrats à
durée
indéterminée



14

Certifications

78 %

Fournisseurs
évalués selon
des critères
sociaux et
environnement
aux

0

Faits de
corruption

Les origines et l'évolution de Roda

L'histoire de Roda S.p.A. commence avec une famille italienne qui a su s'imposer avec détermination et succès dans le **secteur de la conception, de la construction et de la maintenance de lignes électriques destinées au transport et à la distribution d'énergie à haute et très haute tension.**

L'histoire de Roda au fil du temps



1888

Année de fondation

Roda S.p.A. a été créée à Pontevico (Brescia) en tant qu'entreprise de construction pour la conception et la construction de bâtiments civils et industriels, ainsi que pour des activités hydrauliques.



1928

Expansion des activités

L'entreprise se spécialise dans la construction de lignes de transport d'énergie électrique et de lignes électriques pour le transport d'électricité.



1985

Roda devient S.p.A.

La société prend sa forme actuelle de société par actions.



1994

Absorption de Fiori Fratelli S.r.l. et de Cosmo S.p.A.

Les entreprises suivantes sont absorbées suite à une fusion :

- **Fiori Fratelli S.r.l.** société spécialisée dans la construction d'aqueducs, d'égouts et de routes ;
- **Cosmo S.p.A.**, société spécialisée dans la construction de chemins de fer et de passages souterrains par poussée.



2000

Lancement de la pose de la fibre optique

C'est au cours de cette période que des milliers de kilomètres de fibre optique, tant aérienne que souterraine, ont été posés dans tout le pays, également à l'aide de systèmes innovants développés en interne.



2011-2013

Acquisition de Nuova DLM Valvo

En 2011, la société Nuova DLM Valvo, une entreprise d'ingénierie mécanique située dans la province de Crémone, a été acquise. Plusieurs sociétés

immobilières de la région de Brescia ont également été absorbées au cours de ces années.

Absorption de Mazzalai S.p.A.

Mazzalai S.p.A., entreprise historique du Trentin et leader dans la construction de lignes électriques, de téléphériques et de chemins de fer, a été absorbée lors d'une fusion-absorption.



2015



2023

Absorption de **CI2000 S.r.l.**, la division étrangère du groupe.

Absorption d'**Ambiente Casa S.r.l.**



Nouvelle division de production de charpenterie métallique par l'absorption de **CARPENTERIE METALLICHE BRESCIA CMB S.r.l.**

Aujourd'hui, Roda S.p.A. continue d'être **leader dans l'industrie**, desservant certaines des principales *utilities* européennes. L'objectif pour les années à venir est de diversifier davantage la gamme de produits, en contribuant de manière significative au développement des infrastructures et à la durabilité énergétique.

Principes et points forts de l'entreprise

La clé du succès de Roda S.p.A. réside dans la construction de réseaux d'affaires et de relations consolidées dans le temps, en « **transmettant de l'énergie** » et en **construisant jour après jour un avenir partagé**. Les **principes** qui guident Roda S.p.A. dans son objectif de devenir un leader du secteur en Italie et en Europe sont les suivants :

Les **principes** qui guident Roda S.p.A. dans son objectif de devenir un leader du secteur en Italie et en Europe sont les suivants :

Principes

Croissance

développer et adopter en permanence des solutions innovantes en favorisant l'évolution et une transformation durable du secteur



Ténacité

mettre en œuvre toutes ses compétences dans le but de développer une réalité solide et fiable



Intégrité

agir en toute transparence afin de garantir le respect de l'éthique, de l'honnêteté et du professionnalisme.



Points forts



PROPRE STRUCTURE

- Grâce à un large parc de véhicules et d'équipements de propriété, y compris spécialisés, ainsi qu'à un pourcentage très élevé de collaborateurs formés et entraînés, la Société est en mesure de déployer de nombreuses équipes de travail en même temps pour atteindre des objectifs importants tant en

termes de production que de délais de réalisation réduits.



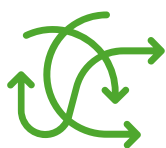
INTERNATIONALITÉ

- La Société est également présente sur le marché international et a contribué à la construction de lignes électriques au Mozambique, en Érythrée, en Autriche, en République du Salvador, en Grèce, en France, au Nigeria, en Norvège, au Monténégro, en Belgique et en Suisse.



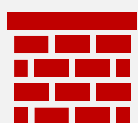
COMPÉTENCES TECHNIQUES

- La grande expertise technique de ses collaborateurs est la pierre angulaire des activités de l'entreprise. Le bureau d'étude est chargé des projets préliminaires, définitifs et d'exécution, y compris la conception des pylônes et la préparation des dossiers à déposer auprès des diverses instances compétentes.



DIVERSIFICATION

- Roda S.p.A. s'est toujours distinguée par la diversification de ses activités qui caractérisent son modèle d'affaires : l'optimisation des synergies entre les différentes structures opérationnelles lui permet en effet de maintenir sa stabilité sur le marché. La récente mise en place de la division de production de charpentes métalliques en est un exemple.



SOLIDITÉ ET FIABILITÉ

- La structure de l'entreprise, qui repose principalement sur des ressources internes, permet de garantir en

permanence des niveaux très élevés de fiabilité et de solidité financière, tant vis-à-vis des clients que des fournisseurs.

INNOVATION



- Roda S.p.A. est ouverte à l'introduction de solutions innovantes, qui sont développées au niveau de la conception et mises en œuvre au niveau opérationnel grâce à des vérifications expérimentales, avec le soutien de tests et de programmes d'essai. Dans le passé, la Société a participé au développement de la fibre optique sur conducteurs via la méthode SKY WRAP, dont elle détient encore l'exclusivité pour la pose.



Contexte de référence

Scénario économique et relations internationales

En 2025, l'environnement macroéconomique mondial se caractérisait par une croissance modérée et inégale. Les économies avancées ont affiché des tendances mitigées, les États-Unis se distinguant par une dynamique plus marquée par rapport à la zone euro et au Royaume-Uni. Les économies émergentes ont maintenu un rythme soutenu, même si elles montrent des signes de léger ralentissement. Le recul progressif de l'inflation dans les principales économies développées a encouragé la poursuite de la normalisation des politiques monétaires.

En Italie, le PIB a connu une croissance modérée (environ 0,8 %), principalement soutenue par les dépenses publiques, tandis que la consommation des ménages est restée stable. Les exportations ont augmenté progressivement face à la faiblesse des importations. L'inflation d'environ 1,5 %¹ a contribué à une lente reprise du pouvoir d'achat.

La situation géopolitique continue de présenter des risques importants liés à la guerre en Ukraine, aux tensions au Moyen-Orient et à la concurrence stratégique entre les États-Unis et la Chine. Ces facteurs ont affecté les flux commerciaux, les investissements et la résilience des chaînes de valeur mondiales, qui restent sujettes à des épisodes de congestion et à des augmentations des coûts logistiques.

Matières premières

Les marchés de l'énergie et des matières premières ont fait preuve d'une volatilité persistante en 2025, dans un contexte mondial toujours marqué par des tensions géopolitiques et la transition vers des systèmes à faibles émissions. Le marché du gaz a continué à se rééquilibrer après les chocs de 2022-2023, mais les prix restent supérieurs aux niveaux historiques et la demande est faible sur les principaux marchés, tandis que l'Europe reste très exposée à la dynamique mondiale du GNL. Parallèlement, les énergies renouvelables ont poursuivi leur expansion rapide, soutenue par les politiques climatiques et les réductions de coûts. Elles

¹ Données de l'ISTAT (Institut national de statistiques italien) - Prix à la consommation

ont ainsi contribué à réduire l'utilisation des centrales électriques fossiles et à renforcer la résilience du mix électrique européen.

Transition énergétique

Selon l'Organisation météorologique mondiale (OMM), 2025 a été l'une des trois années les plus chaudes jamais enregistrées, avec une anomalie de la température moyenne mondiale d'environ +1,43 à +1,44°C par rapport aux niveaux préindustriels. La période 2015-2025 représente également la série de onze années consécutives la plus chaude de l'histoire de l'instrumentation.

L'année 2025 a également été marquée par des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que des vagues de chaleur, des précipitations intenses, des inondations et des cyclones tropicaux, qui ont eu de graves répercussions socio-économiques et mis en évidence la vulnérabilité croissante des écosystèmes, des communautés et des infrastructures.

Ce cadre confirme la nécessité de renforcer les stratégies d'adaptation et d'accélérer les mesures d'atténuation, en particulier en matière de décarbonisation des systèmes énergétiques, afin de maintenir une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris.

L'électricité continuera de jouer un rôle central dans la transition énergétique, en raison de l'électrification croissante de la consommation industrielle et domestique, du développement de la mobilité électrique et de la forte augmentation de la demande d'énergie liée à l'expansion des centres de données. Cependant, des différences significatives persistent entre les pays dans la réalisation des objectifs climatiques, souvent liées à un manque de mesures de mise en œuvre adéquates. Cela nécessite d'accélérer le développement des sources d'énergie renouvelables, de moderniser les réseaux et d'augmenter le taux d'électrification de la consommation.

Début 2026

Les premiers mois de 2026 se caractérisent par un environnement international complexe, marqué par une croissance mondiale résiliente, mais freinée par des instabilités géopolitiques et des faiblesses structurelles. Le Fonds monétaire international estime la croissance mondiale à environ 3,3 %, soutenue par des investissements technologiques et des conditions financières relativement favorables.



Dans le même temps, la situation géopolitique s'est considérablement détériorée, avec un regain de tensions entre les États-Unis et l'Iran ayant entraîné des perturbations dans le commerce et une volatilité accrue sur les marchés internationaux de l'énergie. Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte plus large identifié par le Forum économique mondial, qui met en évidence les risques croissants liés à la concurrence géoéconomique, aux conflits, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la polarisation sociale d'ici 2026. Bien qu'elles s'atténuent, les pressions inflationnistes persistent et affectent le pouvoir d'achat des ménages, en particulier dans les économies émergentes.

1 Informations générales

Bases de préparation

Le Rapport de durabilité de Roda S.p.A. (ci-après également « Roda »), dans sa quatrième édition, a pour objectif de fournir une **communication claire et transparente sur les thématiques de durabilité pertinentes** pour la Société à l'ensemble de ses parties prenantes, internes comme externes.

Le processus d'élaboration de l'information en matière de durabilité a engagé les responsables des différentes fonctions de Roda, et la présente édition du Rapport de durabilité a été approuvée par le Conseil d'administration de la Société en date du 16 mai 2026.

Le Rapport de durabilité 2025, dans la continuité des éditions précédentes, est établi sur une **base volontaire** et **conformément aux Global Reporting Initiative Standards (GRI Standards)**, selon l'approche « with reference to », en respectant les principes *d'exactitude, d'équilibre, de clarté, de comparabilité, d'exhaustivité, de contextualisation en matière de durabilité, de rapidité et de vérifiabilité*. En particulier, les indicateurs GRI rapportés sont présentés dans le tableau de référence « GRI Content Index » en annexe, dans lequel le paragraphe de référence de l'indicateur est indiqué.

En 2024, Roda a engagé un processus d'analyse de la matérialité, sur une base volontaire, afin d'identifier les enjeux de durabilité les plus pertinents, en s'inspirant de la démarche prévue par la **directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD – Corporate Sustainability Reporting Directive)**², introduisant ainsi le concept de la « **double matérialité** », à travers lequel les questions de durabilité importantes pour la Société sont identifiées selon la double perspective de la « **matérialité d'impact** » et de la « **matérialité financière** ». En 2025, l'environnement interne et externe n'ayant pas connu de changements significatifs, une mise à jour de l'analyse n'est pas nécessaire. Celle-ci est donc toujours considérée comme pleinement adéquate et alignée sur les résultats obtenus en 2024. (Pour plus de détails sur le processus suivi et l'identification des questions pertinentes en matière de durabilité, il convient de se référer au chapitre « **1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité** »).

² La directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 28 novembre 2022, est entrée en vigueur le 5 janvier 2023, remplaçant ainsi la directive 2014/95/UE (NFRD) précédente. En Italie, le processus de transposition a débuté avec la publication, le 16 février 2024, du projet de décret législatif préparé par le ministère de l'Économie et des Finances, et s'est achevé avec la publication du Décret législatif n° 125 du 6 septembre 2024, publié au Journal officiel le 10 septembre 2024. Par la suite, dans le cadre des initiatives européennes visant à réduire la charge administrative pesant sur les entreprises, la législation a fait l'objet d'une révision majeure par le biais du paquet « Omnibus I » : le 26 février 2026, la directive (UE) 2026/470 a été publiée au Journal officiel de l'UE. Celle-ci relève les seuils de taille pour l'application du CSRD, introduit des simplifications aux normes européennes de reporting sur le développement durable (ESRS) et limite l'étendue des exigences de divulgation tout au long de la chaîne de valeur, tout en maintenant les objectifs globaux du Pacte vert européen.



Sur une base volontaire, le document a fait l'objet d'un examen limité (« *limited assurance* ») par KPMG S.p.A., qui a émis un rapport spécifique attestant de la conformité des informations présentées aux critères établis par la norme ISAE 3000. Il est à noter que la mission de *limited assurance* n'inclut pas les informations présentées au paragraphe 1.2.4 « Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité », en ce qui concerne la matérialité financière, et que les indicateurs faisant l'objet d'un examen limité sont exclusivement ceux conformes aux normes GRI.

Le **périmètre de publication d'informations** du présent document inclut uniquement la société mère Roda S.p.A.. Les filiales et les entreprises associées ont été exclues du périmètre en question.

Les données et informations présentées se réfèrent à l'exercice financier du **1^{er} janvier au 31 décembre 2025**, sauf indication contraire. Dans la mesure du possible, des données comparatives relatives aux deux exercices précédents ont été présentées. Afin de fournir une représentation précise des performances, il a été privilégié l'inclusion d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs directement observables et mesurables, en ayant recours à des estimations uniquement dans des cas limités.

Le Rapport de durabilité est publié sur le site institutionnel de la Société à l'adresse suivante <https://rodaspa.com/it/>. Pour plus de détails sur les objectifs, les indicateurs et les résultats obtenus ou pour tout commentaire sur ce document, merci de bien vouloir envoyer un message à **esg@rodaspa.com**.

1.1 Gouvernance

La structure de gouvernance de Roda repose sur un système d'administration et de contrôle caractérisé par la transparence et l'équité dans la gestion de l'entreprise. Le **modèle** adopté est **traditionnel** et se compose des organes suivants : l'**assemblée générale des actionnaires**, le **conseil d'administration**, le **collège des commissaires aux comptes (« collegio sindacale »)** et l'**organe de surveillance**.

L'**assemblée générale des actionnaires** représente la totalité des actionnaires et a le pouvoir d'adopter des résolutions sur des questions ordinaires et extraordinaires. Les décisions prises conformément à la loi et aux statuts concernent donc tous les actionnaires, même s'ils sont absents ou dissidents. Lorsque l'assemblée générale des actionnaires est convoquée en session extraordinaire, elle a le pouvoir de modifier les statuts, de nommer les dirigeants, d'assurer leur remplacement et peut également décider de la dissolution de la Société. Enfin, l'assemblée générale des actionnaires confie l'audit légal des états financiers conformément au Décret législatif italien n° 39/2010 à un cabinet d'audit externe.

Le **conseil d'administration (CA)** est l'organe investi des pouvoirs pour la gestion ordinaire et extraordinaire de la Société, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires. Les pouvoirs sont répartis entre les membres au moyen de délégations spécifiques. Le CA, dont les membres sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat de trois ans, est composé de **cinq membres**, dont trois hommes et deux femmes: quatre des membres ont plus de 50 ans et le cinquième a entre 30 et 50 ans. Pour tous les membres, des dispositifs appropriés sont prévus afin de garantir leur indépendance. Tous les membres du CA sont exécutifs et possèdent des compétences variées de nature technique, professionnelle et managériale (logistique, immobilier, administration et finance). Le président du CA occupe une fonction de direction au sein de l'organisation, agit en qualité d'employeur et est la principale figure de référence pour la gouvernance générale de la Société.

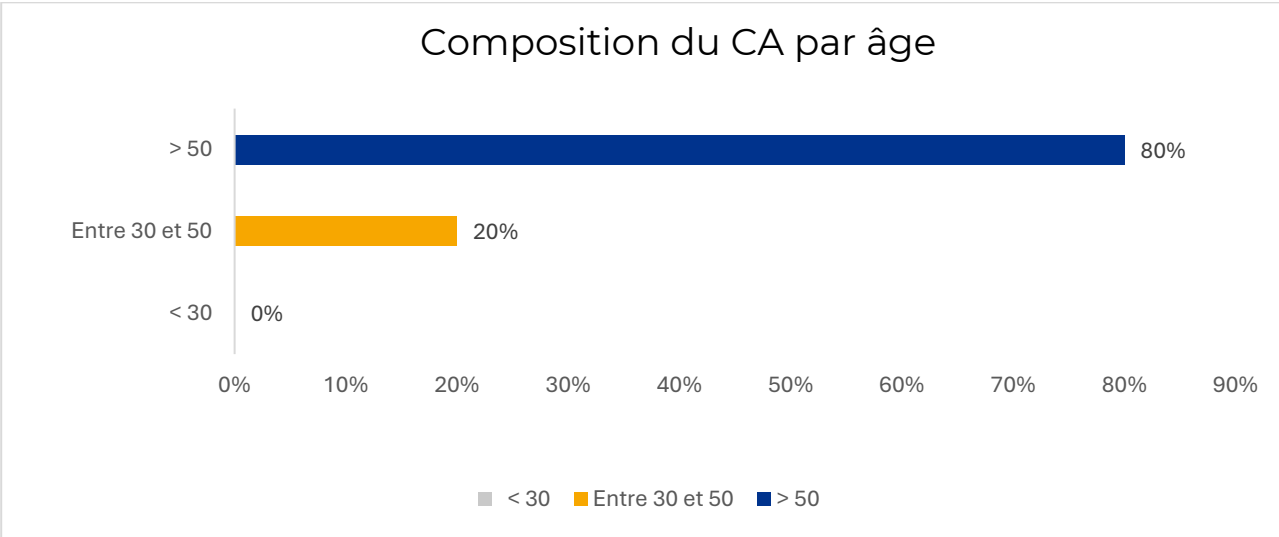
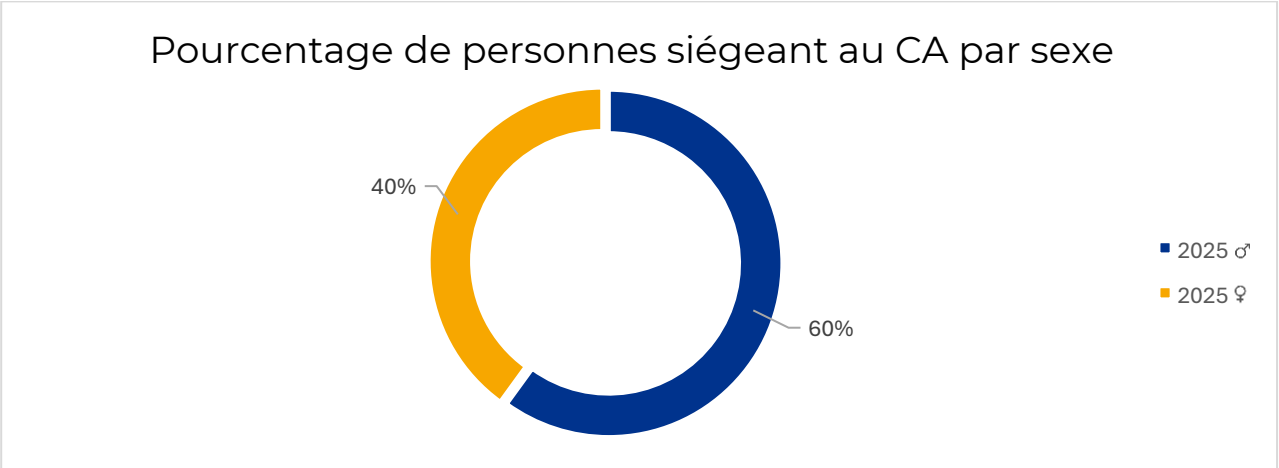
Le **processus de nomination et de sélection du CA** est basé sur des critères de **confiance, d'expérience dans le secteur et de compétences techniques et managériales**, en tenant compte de l'avis des actionnaires, de la parité hommes-femmes, de la diversité des âges et des professions, de la présence de garanties d'autonomie dans la prise de décision et la supervision stratégique, ainsi que des compétences techniques, managériales et réglementaires. Une fois en place, le conseil d'administration attribue les délégations opérationnelles à ses membres.

Le **collège des commissaires aux comptes** est composé de **cinq membres** (trois titulaires et deux suppléants), dont deux hommes et trois femmes, et est chargé



de contrôler le respect de la loi et des statuts, la bonne administration et l'adéquation de la structure organisationnelle, administrative et comptable.

La Société dispose également d'un **Organe de Surveillance (OdS)**, prévu dans le **Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)** conformément au Décret législatif italien n° 231/2001 (pour plus de détails, il convient de se référer au chapitre « 4. Informations sur la gouvernance »), qui a une fonction de surveillance et de contrôle, dans le but de vérifier, d'actualiser et de surveiller le fonctionnement, l'efficacité et le respect du modèle en question. L'OdS est composé de **trois** membres, qui sont des hommes, dont deux sont externes et un interne sans pouvoir opérationnel. Les nominations sont effectuées par le conseil d'administration selon des critères d'indépendance, de compétence et d'équilibre entre les membres internes et externes. Les membres de cet organe définissent le fonctionnement de l'organe même et élisent son président, qui coordonne la conduite de ses travaux. Le président et un membre externe de l'organe de surveillance, nommé par la direction, jouent également le rôle de **responsables de la prévention de la corruption**.



Roda n'a pas formellement mis en place de comités du conseil d'administration dédiés à la gestion des impacts ESG. Toutefois, plusieurs comités fonctionnels et groupes internes sont chargés de domaines spécifiques :

- le **comité directeur UNI/PdR 125**, qui soutient l'intégration du principe d'égalité de genre dans les processus d'entreprise ;
- l'**équipe de performance sociale**, conforme à la certification SA8000, qui surveille et gère les conditions de travail, les droits de l'homme et les relations avec les parties prenantes internes ;
- le **comité de crise (ISO 22301:2019)**, chargé de superviser la gestion des situations d'urgence et la continuité des activités ;
- le **responsable de la prévention de la corruption** qui, en collaboration avec le président de l'OdS, veille à l'éthique de l'entreprise et au respect de la réglementation ;
- les **fonctions Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) et Environnement/Énergie**, qui, sous la coordination de responsables dédiés en interne, évaluent et pilotent les impacts environnementaux, ainsi que les enjeux de santé et de sécurité.

Le conseil d'administration de Roda adopte des mesures organisationnelles, procédurales et éthiques pour **prévenir et atténuer les conflits d'intérêts**, conformément au code d'éthique et au système de management pour la prévention de la corruption conforme à la norme ISO 37001:2016, auxquels tous les membres des organes directeurs sont tenus de se conformer, avec l'obligation de signaler à l'avance toute situation de conflit d'intérêts.

Il n'existe aucune participation croisée avec des fournisseurs ni de transactions générant des conflits d'intérêts qui ne seraient pas gérés par les dispositifs de contrôle existants.

Les **questions critiques importantes** concernant l'organisation, y compris les questions éthiques, réglementaires, environnementales ou sociales, sont communiquées à l'OdS par le biais de canaux structurés.

En outre, le responsable de la prévention de la corruption et les personnes référentes des systèmes de management certifiés peuvent signaler au CA les questions critiques par le biais de rapports ou de communications directes, en particulier en cas d'impacts significatifs ou répétés.

Parmi les types de questions critiques relevées au cours de 2025 à la suite d'audits internes figurent des non-conformités de gestion et opérationnelles, entraînant des pistes d'amélioration nécessaires.

1.2 Stratégie et modèle d'entreprise

1.2.1 Principales activités

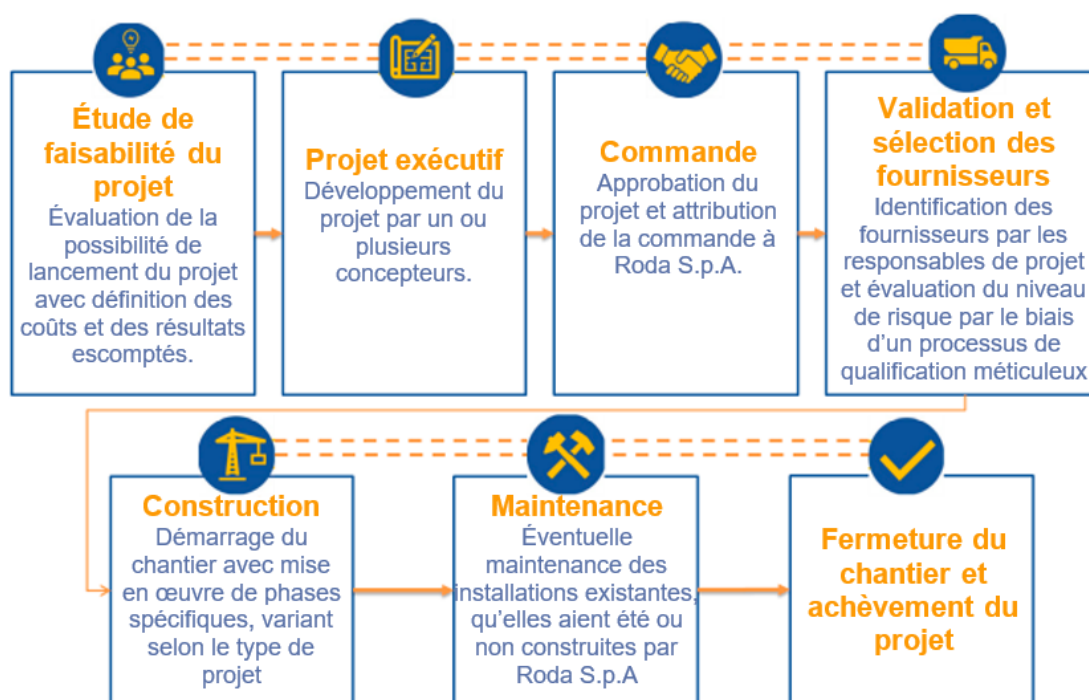
Roda, dont le siège est sis à Pontevico (Brescia), est l'un des principaux opérateurs italiens dans le secteur des infrastructures électriques et renforce actuellement sa présence en Europe. Roda est active dans la **conception, la construction et la maintenance de lignes** pour le transport et la distribution d'énergie à haute et très haute tension, par le biais de lignes aériennes ou de câbles souterrains.

À partir de 2023, le périmètre d'activité s'est élargi avec l'intégration de la **division Charpenterie**, spécialisée dans la production de pylônes et de composants structurels en acier, à la suite de l'acquisition et de l'absorption de **Carpenterie Metalliche Brescia S.r.l. (C.M.B. S.r.l.)**.

Roda est agréée par TERNA Rete Italia S.p.A. pour l'exécution de travaux sur des lignes électriques jusqu'à 380 kV. La Société continue de renforcer ses activités à l'étranger, en particulier sur les marchés européens. Elle travaille pour des **entreprises municipales et des donneurs d'ordre privés** tels que Edison, Enel, Prysmian Group, Nexans, Iren et CESI. À l'étranger, elle est agréée en France, en Norvège, aux Pays-Bas, en Irlande et en Irlande du Nord, par des opérateurs tels que RTE, STATNETT, TENNET et ESB-NIE. Elle se positionne ainsi parmi les entreprises opérant dans les **installations à très haute tension en Italie et à l'étranger**.

Au cours des trente dernières années, Roda a connu une importante croissance et évolution, lui permettant d'élargir le type de travaux réalisés, tant dans le secteur public que privé.

Dans le secteur de la construction, chaque projet comporte différentes phases, nécessitant différents matériaux et faisant appel à différents fournisseurs. Le schéma ci-dessous représente les macro-phases d'un projet de construction. En fonction du projet et du type de commande, Roda se charge de certaines phases ou de l'ensemble du projet.



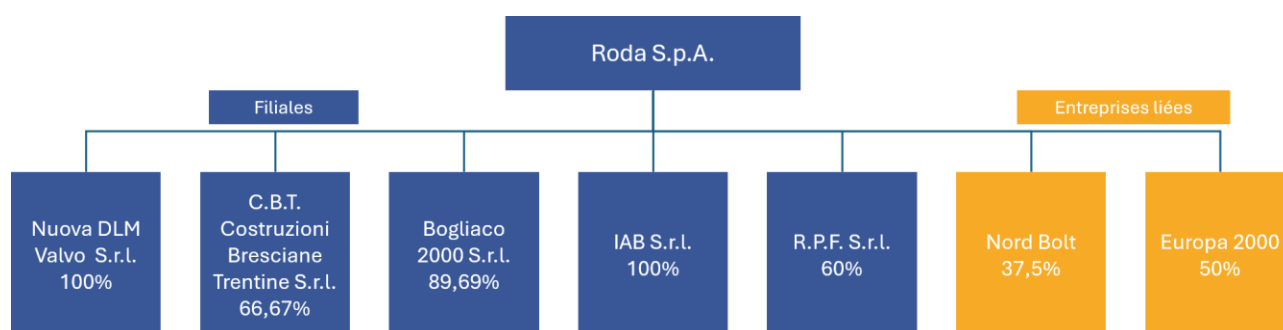
1.2.2 Structure de l'entreprise

Du point de vue de la structure de l'entreprise, Roda se présente comme la **Société mère**, ayant généré au total environ 92 % de la valeur de production du Groupe.

Roda détient des participations dans les sociétés énumérées ci-dessous :

- Nuova D.L.M. Valvo S.r.l.
- C.B.T. Costruzioni Bresciane Trentine S.r.l.
- Bogliaco 2000 S.r.l.
- IAB S.r.l.
- Nord Bolt
- Europa 2000

Structure du groupe



La cession de la participation dans R.P.F. S.r.l., détenue à hauteur de 60 % au 31 décembre 2024, a été réalisée en 2025.

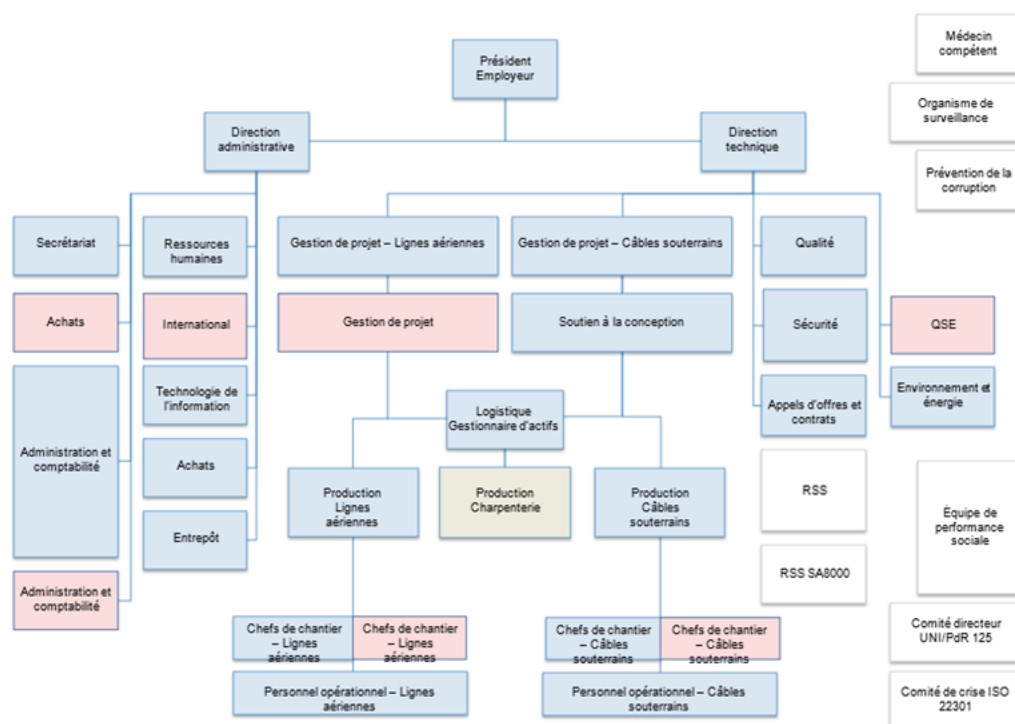
1.2.3 Modèle organisationnel

Le modèle organisationnel d'une société représente l'ensemble des règles, des responsabilités et des relations entre les différentes unités opérationnelles. La structure organisationnelle de Roda se compose de la **direction générale** et de **quatre fonctions opérationnelles**, reflétant ainsi les principes de transparence, de responsabilité et de contrôle pour une gestion efficace et conforme aux réglementations en vigueur.

Les quatre fonctions opérationnelles ont les dénominations et les spécificités suivantes :

- **Département Technique et Conception** : il assure la gestion technique de la conception de la construction ;
- **Département Administration** : il est subdivisé comme suit : Administration et Finance ; Ressources humaines ; Appels d'offres et contrats ; Achats et Entrepôt ;
- **Département Installations et Division Charpenterie** : il assure la production et la gestion des travaux sur les chantiers ;
- **Département Qualité, Sécurité et Environnement** : il s'occupe des trois autres départements mentionnés ci-dessus, ainsi que des questions énergétiques et des activités de l'équipe de performance sociale.

Chaque département voit représentées en son sein **toutes les compétences professionnelles nécessaires** à la réalisation des activités qui lui incombent.



1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité

Engagement des parties prenantes

Roda considère que la compréhension des attentes de ses parties prenantes constitue un facteur clé pour instaurer des relations **transparentes et durables**, soutenir la **création de valeur partagée** et **assurer une croissance pérenne**. L'engagement est continu et s'exerce aussi bien en situation normale que dans des contextes critiques ou d'urgence. La Société adopte une approche structurée de l'engagement qui repose sur une cartographie systématique des parties prenantes, la définition de canaux de communication dédiés à chaque catégorie et la prise en compte des retours d'information recueillis dans les processus décisionnels de l'entreprise.

Le tableau suivant présente les **principales catégories de parties prenantes** identifiées par la Société, ainsi que les **modalités d'engagement actuellement mises en œuvre**.

CATÉGORIE	ACTIVITÉS PRINCIPALES
Employés	- Réunions ciblées sur des questions spécifiques à tous les niveaux de l'organisation ; - Communication interne par le biais des moyens de communication de l'entreprise ; - Formations ;



CATÉGORIE	ACTIVITÉS PRINCIPALES
	• Partage des conclusions des audits internes.
Fournisseurs et sous-traitants	• Réunions dédiées à l'évaluation des performances ; • Communications spécifiques ; • Échange et engagement dans le processus de qualification des fournisseurs ; • Engagement actif des sous-traitants sur le chantier.
Société et communautés locales	• Initiatives sur le territoire ; • Participation à des projets sociaux.
Clients et partenaires commerciaux	• Canaux de communication directe ; • Programmes de développement conjoint ; • Réunions périodiques.
Communauté financière	• Canaux d'écoute et de soutien ; • Site web institutionnel ; • Contacts directs.
Décideurs publics et autorités	• Tables de discussion institutionnelles ; • Mise à jour de la nouvelle législation ; • Participation active à des associations professionnelles.

L'analyse de la **double matérialité** constitue également une étape centrale **de l'engagement des parties prenantes**, visant à identifier les enjeux de durabilité pertinents pour la Société ainsi que pour ses parties prenantes.

Roda a associé ses parties prenantes, tant internes qu'externes, au processus. Dans le premier cas, il s'agit des responsables des différentes fonctions de l'entreprise, chacun dans son domaine de compétence. Dans le second cas, il s'agit d'un **fournisseur** disposant d'une connaissance approfondie des activités de Roda. Pour plus d'informations sur le processus suivi, il convient de se référer au paragraphe « **Analyse de la double matérialité** ».

Participation à des associations professionnelles

Roda est activement impliquée au sein d'**associations professionnelles** et d'**organisations représentatives** au niveau national, afin de soutenir le développement du secteur, de favoriser les échanges sur les enjeux techniques et réglementaires et de promouvoir des pratiques responsables.

L'entreprise est notamment **membre d'ANIE Energia**, la fédération de référence pour les infrastructures dédiées au transport et à la distribution d'énergie. Au sein d'ANIE Energia, Roda participe à des groupes de travail et contribue au dialogue avec les institutions, les opérateurs de réseaux et les autres acteurs de l'industrie.

Cette participation permet à Roda d'être constamment au fait des changements réglementaires, de contribuer à la définition des normes du secteur et de promouvoir des solutions innovantes dans une optique de durabilité.

Analyse de la double matérialité

Il s'agit du processus par lequel sont identifiés les aspects de durabilité prioritaires sur lesquels une organisation doit concentrer son attention afin de définir ses futures orientations stratégiques, qui guideront ses activités.

En 2024, Roda a effectué l'analyse conformément aux normes ESRS et aux orientations contenues dans l'« *IGI: Materiality Assessment Implementation Guidance* » du Groupe consultatif européen sur l'information financière (European Financial Reporting Advisory Group, EFRAG).

L'analyse a permis d'identifier, d'une part, les impacts générés par Roda sur son environnement (**matérialité d'impact**) et, d'autre part, la manière dont les risques et opportunités liés au développement durable influent ou sont susceptibles d'influer de manière significative sur le développement de Roda, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie, son accès au financement ou le coût de son capital (**matérialité financière**).

En particulier, le processus de la double matérialité adopté par la Société s'est articulé autour des phases suivantes :

- 1) **Analyse du contexte** : au cours de cette première phase, une analyse a été menée pour comprendre le contexte, à la fois interne et externe à la Société, en commençant par les documents de l'entreprise, tels que le Rapport de durabilité et la liste des questions identifiées au cours de l'année de référence précédente. Une analyse comparative a ensuite permis d'examiner les questions de durabilité importantes pour les pairs du secteur et les meilleures pratiques en matière de durabilité.
- 2) **Identification des IRO (impacts, risques et opportunités)** : à partir de l'analyse effectuée au point précédent et en prenant comme référence la liste des questions et sous-thèmes de durabilité des ESRS (ESRS 1 AR16³), une liste d'impacts, de risques et d'opportunités potentiellement importants pour la Société a été établie.
- 3) **Évaluation des IRO** : chaque IRO a été évalué par des représentants des principales fonctions de l'entreprise dans leur domaine de compétence respectif, dans le cadre d'ateliers spécifiques organisés par question : environnement, social, gouvernance. L'évaluation des impacts a également impliqué une partie prenante externe (un fournisseur) par le biais d'une enquête en ligne.

³ Appendice B de l'Annexe II de la CSRD.



Conformément aux exigences des ESRS, l'évaluation des impacts a été réalisée en tenant compte de plusieurs facteurs, tels que l'**ampleur**, la **portée** et le **caractère irréversible** (pour les impacts négatifs) et la **probabilité** (pour les impacts potentiels). Plus précisément, l'ampleur est définie comme la mesure du bénéfice apporté par un impact positif ou la gravité d'un impact négatif, la portée représente l'étendue de l'impact et le caractère irréversible indique la mesure dans laquelle un impact négatif peut être corrigé. Les risques et opportunités sont évalués en tenant compte non seulement de leur **probabilité d'occurrence**, mais aussi de l'**ampleur potentielle** de leur impact financier.

Une note de 1 à 5 a été attribuée à chacune des variables considérées sur la base d'échelles d'évaluation qualitatives et, dans certains cas, quantitatives. En outre, les IRO ont été identifiés et évalués sans tenir compte des mesures d'atténuation requises par les ESRS.

Le seuil d'importance relative a été fixé à **2,5**. L'analyse a permis d'identifier **38 IRO matériels**, répartis comme suit : **23 impacts, 12 risques** et **3 opportunités**. Les 38 IRO ont été cartographiés au regard des **dix thématiques des ESRS**. Il convient également de noter que l'analyse menée sur la thématique de la **pollution** a permis d'identifier une information significative spécifique à l'entité (*entity-specific*), non couverte par les ESRS, relative à la **pollution sonore générée par les activités de production**.

Au cours de la période de référence, aucun changement dans les activités ni dans les relations d'affaires n'a modifié de manière substantielle l'objet social, le domaine d'activité ou les principales relations d'affaires de la Société. Dans ce contexte, Roda a considéré que l'analyse de double matérialité existante continuait de refléter de manière adéquate les enjeux les plus pertinents pour ses parties prenantes. Toutefois, la Société poursuivra une veille systématique de son environnement opérationnel et de la dynamique du secteur, afin d'assurer un alignement continu entre sa stratégie, les évolutions réglementaires et les attentes de ses parties prenantes.

Une brève description des impacts, des risques et des opportunités importants découlant de l'analyse de la double matérialité est présentée ci-dessous.

SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAÎNE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX					
Changements climatiques					
Atténuation des changements climatiques	-	La production et le rejet dans l'atmosphère d'émissions de GES, résultant de la consommation de combustibles fossiles liée aux activités et/ou à la chaîne d'approvisionnement de Roda, ont un impact et contribuent au changement climatique.	Impact négatif réel	En amont Activités propres En aval	-
Adaptation aux changements climatiques	-	Les préjudices économiques dus à la survenance de phénomènes météorologiques extrêmes pourraient compromettre le bon fonctionnement et/ou l'interruption des activités.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Énergie	-	Le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes qui garantissent l'efficacité énergétique (par exemple, le recours aux sources d'énergie renouvelable, l'optimisation et le contrôle des mouvements des moyens de transport, les cours d'écoconduite pour les employés, le renouvellement du parc automobile, etc. dans le cadre des activités principales des lignes électriques aériennes, des câbles et de la charpenterie) contribuent à lutter contre le changement climatique.	Impact positif réel	Activités propres	-
Pollution					
Pollution de l'air	-	La production et le rejet dans l'atmosphère de gaz polluants et/ou de poussières résultant des activités de production de Roda (par exemple, le stockage, la manipulation de matériaux poussiéreux, ou les activités d'excavation des fondations ou du lit) et/ou de la chaîne d'approvisionnement ont un impact sur l'environnement, et contribuent à la pollution de l'air.	Impact négatif réel	En amont Activités propres	-
Pollution sonore – <i>entity specific</i>	-	Les émissions sonores produites dans le cadre d'activités de production (par exemple, par les installations et les machines sur les chantiers) sont préjudiciables à la santé des personnes.	Impact négatif réel	Activités propres	-
Pollution des sols	-	Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour les rejets de contaminants dans les sols lors des activités de production de Roda.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Pollution de l'eau	-	Les rejets de polluants pendant les phases de production (par exemple, travaux d'excavation nécessitant un captage d'eaux souterraines), ont un impact sur l'environnement et contribuent à la pollution de l'eau, à la fois dans des conditions normales et dans des situations d'urgence.	Impact négatif réel	Activités propres	-



SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAINE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
Substances préoccupantes Substances extrêmement préoccupantes	-	L'utilisation de substances préoccupantes et/ou extrêmement préoccupantes dans les activités propres de notre entreprise et dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir des effets négatifs sur l'écosystème.	Impact négatif potentiel	En amont Activités propres	Bref Moyen Long
Eau et ressources marines					
Eaux	Consommation d'eau Prélèvements d'eau	Le prélèvement et la consommation d'eau à des fins civiles et industrielles (lavage des véhicules et utilisation de l'eau dans les bureaux) dégradent la qualité des sols et des écosystèmes.	Impact négatif réel	En amont Activités propres	-
Biodiversité et écosystèmes					
Facteurs ayant un impact direct sur la perte de biodiversité	Pollution Dégradation des sols	Contribution à la perte de biodiversité résultant d'activités de production dans des zones naturelles protégées (par exemple, rejet de polluants).	Impact négatif potentiel	En amont Activités propres	Bref Moyen Long
Facteurs ayant un impact direct sur la perte de biodiversité	Transformation de l'occupation des sols Changement d'utilisation de l'eau douce Changement d'utilisation des mers	Risque de réputation dû à l'absence de prise en compte de la protection de la biodiversité dans le cadre des activités propres de l'entreprise ou tout au long de la chaîne de valeur.	Risque	En amont Activités propres	Bref Moyen Long
Économie circulaire					
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources	-	L'extraction de ressources naturelles, utilisées dans nos propres processus de production et dans ceux de la chaîne d'approvisionnement, a un impact sur l'environnement et compromet la disponibilité des ressources.	Impact négatif réel	En amont Activités propres	-
Déchets	-	La production de déchets par Roda (y compris, par exemple, les déchets dangereux tels que les huiles automobiles et les batteries) a un impact et contribue à la pollution de l'environnement.	Impact négatif réel	Activités propres	-
Déchets	-	Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour non-respect des exigences législatives en matière de gestion des déchets.	Risque	Activités propres	Moyen
ENJEUX SOCIAUX Personnel de l'entreprise					
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Contribution au bien-être des employés grâce à la volonté de la Société d'établir des relations de travail durables et de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à la promotion de nombreuses initiatives en matière de bien-être.	Impact positif réel	Activités propres	-

SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAINE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	La promotion d'une culture d'entreprise qui respecte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a un impact positif sur la réputation de l'entreprise et la productivité des employés.	Opportunités	Activités propres	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Sécurité de l'emploi Horaire de travail Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	La difficulté à trouver du personnel opérationnel hautement qualifié sur les chantiers pourrait avoir des répercussions sur la pleine réalisation des objectifs de l'entreprise et entraîner une perte de compétitivité.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires dans le cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs.	Impact négatif potentiel	Activités propres	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente dans le cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs.	Impact négatif potentiel	Activités propres	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	Risque lié à la santé et à la sécurité de ses employés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles temporaires et de préjudices en matière de réputation.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	Risque lié à la santé et à la sécurité de ses employés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles permanentes et de préjudices en matière de réputation.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Égalité de genre et égalité de rémunération pour un travail de valeur égale Emploi et inclusion des personnes handicapées Diversité	L'équité et l'égalité de traitement, quels que soient le sexe, la religion, l'origine et la culture, à chaque étape de la carrière et de la relation de travail, créent un environnement de travail inclusif et par conséquent une amélioration du climat de l'entreprise.	Impact positif réel	Activités propres	-
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Développement des compétences professionnelles des employés grâce à la mise à disposition d'activités et de parcours de formation pour un personnel à jour et compétent.	Impact positif réel	Activités propres	-



SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAÎNE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Un transfert insuffisant du savoir-faire dû à l'absence d'un bon encadrement des nouveaux membres du personnel technique pourrait générer une insatisfaction, ainsi qu'un ralentissement dans le développement des compétences requises.	Impact négatif potentiel	Activités propres	Bref Moyen Long
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous	Formation et développement des compétences	Ralentissement de la productivité et par conséquent perte de compétitivité causée par le manque de personnel technique correctement formé et/ou par la perte de personnel technique hautement qualifié.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Autres droits liés au travail	Confidentialité (vie privée)	Violation de données à caractère personnel dues au non-respect des nouvelles réglementations en matière de protection des données, les cyberattaques ayant des conséquences économiques et pour la réputation négatives.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Travailleurs dans la chaîne de valeur					
Conditions de travail	Santé et sécurité	Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.	Impact négatif potentiel	En amont	Bref Moyen Long
Conditions de travail	Santé et sécurité	Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.	Impact négatif potentiel	En amont	Bref Moyen Long
Communautés concernées					
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Impacts liés au territoire	Développement socio-économique des territoires et des communautés locales grâce au développement de nombreuses initiatives (dans les domaines de la santé, de l'instruction, du sport et de l'environnement).	Impact positif réel	Activités propres	-
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Impacts liés au territoire	Contribution à la détérioration de la qualité de vie des communautés locales résultant d'activités de production normales qui génèrent des émissions sonores importantes.	Impact négatif réel	En amont Activités propres	-
Droits économiques, sociaux et culturels des communautés	Impacts liés au territoire	Avantages en termes de réputation grâce à l'établissement d'une relation solide avec la communauté locale par le biais d'initiatives caritatives, de parrainages, etc.	Opportunités	Activités propres	Bref Moyen Long
Consommateurs et utilisateurs finaux					

SOUS-THEME	SOUS-SOUS-THEME	DESCRIPTION IRO	IRO	CHAINE DE VALEUR	INTERVALLE DE TEMPS
Impacts liés à l'information pour les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Confidentialité (vie privée)	Inadéquation des processus de gestion des données clients entraînant des violations de données et la perte/diffusion de données sensibles.	Impact négatif potentiel	Activités propres En aval	Bref Moyen Long
Sécurité personnelle des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Santé et sécurité Sécurité personnelle	Avantages en termes de réputation grâce à la fidélisation des clients due au respect des garanties en matière de sécurité et de qualité des travaux réalisés.	Opportunités	Activités propres En aval	Bref Moyen Long
QUESTIONS DE GOUVERNANCE Conduite des entreprises					
Culture d'entreprise / Corruption active et passive	-	Lutte contre la corruption active et passive par la diffusion de principes éthiques dans les activités.	Impact positif réel	Activités propres	-
Culture d'entreprise / Corruption active et passive	-	Des manquements aux principes éthiques ou au respect des obligations, de la part des employés ou de tiers, peuvent compromettre la réputation de la Société.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long
Protection des lanceurs d'alerte	-	La mise en place de canaux sécurisés, anonymes et accessibles, permet à chaque partie prenante de signaler des comportements illicites sans crainte de représailles ou de discrimination.	Impact positif réel	Activités propres	-
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	-	Risque de ralentissement et/ou d'interruption des activités opérationnelles de Roda en raison de la non-conformité des activités des sous-traitants.	Risque	En amont Activités propres	Bref Moyen Long
Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement	-	Risque de réputation dû à l'absence d'intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans la sélection des fournisseurs et de suivi de leurs performances en matière de durabilité.	Risque	Activités propres	Bref Moyen Long



2 Informations sur l'environnement

Pour Roda, la durabilité passe avant tout par la préservation et la consolidation du patrimoine naturel. La Société reconnaît que l'environnement n'est plus un simple espace à usage humain, mais un patrimoine commun à préserver. Dans cette optique, Roda s'engage chaque jour à lutter contre le changement climatique et à promouvoir une utilisation responsable et consciente des ressources naturelles.

Le respect de l'environnement est un **principe fondamental qui guide l'ensemble des choix et des stratégies de l'entreprise**. Il ne s'agit pas seulement d'une valeur, mais d'un engagement concret qui se traduit par des actions et des comportements concrets au quotidien.

Changements climatiques

En 2025, Roda a renforcé son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique en intégrant cette question dans sa stratégie d'entreprise et ses processus décisionnels. Elle surveille en permanence la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de valeur, afin d'identifier les priorités d'action et de mesurer les progrès accomplis.

L'analyse de la double matérialité a permis d'identifier les impacts et les risques suivants jugés significatifs en lien avec le changement climatique :

- **Impact négatif réel :** La production et le rejet dans l'atmosphère d'émissions de GES, résultant de la consommation de combustibles fossiles liée aux activités et/ou à la chaîne d'approvisionnement de Roda, ont un impact qui contribue au changement climatique ;
- **Impact positif réel :** Le développement et la mise en œuvre de solutions innovantes qui garantissent l'efficacité énergétique (par exemple, le recours aux sources d'énergie renouvelable, l'optimisation et le contrôle des mouvements des moyens de transport, les cours d'écoconduite pour les employés, le renouvellement du parc automobile, etc. dans le cadre des activités principales des lignes électriques aériennes, des câbles et de la charpenterie), contribuent à lutter contre le changement climatique ;
- **Risque :** Les préjudices économiques dus à la survenance de phénomènes météorologiques extrêmes pourraient compromettre le bon fonctionnement et/ou l'interruption des activités.

Pour renforcer l'atténuation des impacts environnementaux liés à ses activités, Roda s'est dotée d'une « **Politique d'entreprise** » (ci-après également

dénommée « Politique intégrée »). Avec la mise en œuvre de cette politique, Roda vise à garantir en permanence la conformité et la qualité de ses activités aux exigences des clients, aux législations applicables et aux réglementations de référence du secteur, en garantissant les normes les plus élevées en matière de **sécurité de l'information**, en accordant la plus grande attention à la **protection de l'environnement**, à la **prévention de la pollution** et à la **préservation des ressources**, ainsi qu'à la **santé**, à la **sécurité** et aux **droits des travailleurs**. Cette Politique, ouverte à la consultation publique sur le site institutionnel de Roda, est approuvée, partagée et mise en œuvre par la Direction. Elle est conforme aux normes environnementales **UNI EN ISO 14001: 2015**⁴ et **UNI EN ISO 50001:2018**⁵ ainsi qu'aux normes UNI EN ISO 9001: 2015⁶, UNI EN ISO 45001: 2023⁷, SA8000: 2014⁸, UNI EN ISO 37001: 2016⁹, UNI ISO/IEC 27001: 2013¹⁰, et UNI ISO 55001: 2014¹¹.

Roda surveille ses performances environnementales par le biais d'un contrôle continu de ses processus. La Société mène **régulièrement des audits environnementaux internes conjointement à ceux relatifs aux aspects de santé et de sécurité**, afin d'adopter un modèle de gestion intégré capable d'identifier les risques et les impacts à un stade précoce et d'orienter les actions d'amélioration tout au long de la chaîne de production.

La **réduction des émissions de gaz à effet de serre** est un facteur clé pour contribuer à la lutte contre le changement climatique. L'adoption et la certification du système de gestion de l'énergie selon la norme UNI EN ISO 50001:2018 témoignent d'une démarche structurée visant à une utilisation consciente des ressources, à l'élimination des déchets et à une amélioration continue des performances énergétiques.

Dans le but de prendre conscience des impacts de la nouvelle division de production de charpentes, une **évaluation** a été réalisée **pour la quantification et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre conformément à la norme ISO 14064-1**¹² et une évaluation est en cours sur l'extension du périmètre prévue pour 2025. En complément, une étude a été menée dans une optique d'ACV (Analyse du Cycle de Vie) pour déterminer **l'empreinte carbone liée à la production des pylônes, conformément à la norme ISO 14067:2018**¹³.

En outre, la Société poursuit également son **processus de renouvellement du parc automobile** en introduisant des véhicules plus respectueux de

⁴ La norme ISO 14001: 2015 est une norme internationale qui définit les critères d'un système de management environnemental (SME) efficace.

⁵ La norme ISO 50001: 2018 est la nouvelle norme internationale pour le management de l'énergie.

⁶ La norme ISO 9001:2015 est une norme internationale pour le management de la qualité dans les organisations de tous types et de toutes tailles, publiques ou privées.

⁷ La norme ISO 45001:2023 est une norme internationale relative à la santé et à la sécurité au travail (SST).

⁸ La norme SA8000:2014 est une norme internationale volontaire relative à la responsabilité sociale des entreprises.

⁹ La norme ISO 37001:2016 est une norme internationale pour la mise en œuvre d'un système de management pour la prévention de la corruption.

¹⁰ La norme ISO/IEC 27001:2013 est la norme internationale de référence pour la gestion de la sécurité de l'information.

¹¹ La norme ISO 55001:2014 est la norme internationale pour la gestion d'actifs (Asset Management).

¹² La norme UNI EN ISO 14064-1: 2019 est une norme internationale qui permet aux différentes organisations de quantifier et de déclarer les émissions de gaz à effet de serre et de mettre en place des activités pour les supprimer.

¹³ La norme UNI EN ISO 14067: 2018 est une norme internationale qui définit les principes, les exigences et les lignes directrices pour la quantification et la déclaration de l'empreinte carbone d'un produit (ECP).

l'environnement. Enfin, Roda met en œuvre diverses **activités de formation** ainsi que des **programmes d'engagement des employés** portant sur les bons comportements durables dans la vie de tous les jours.

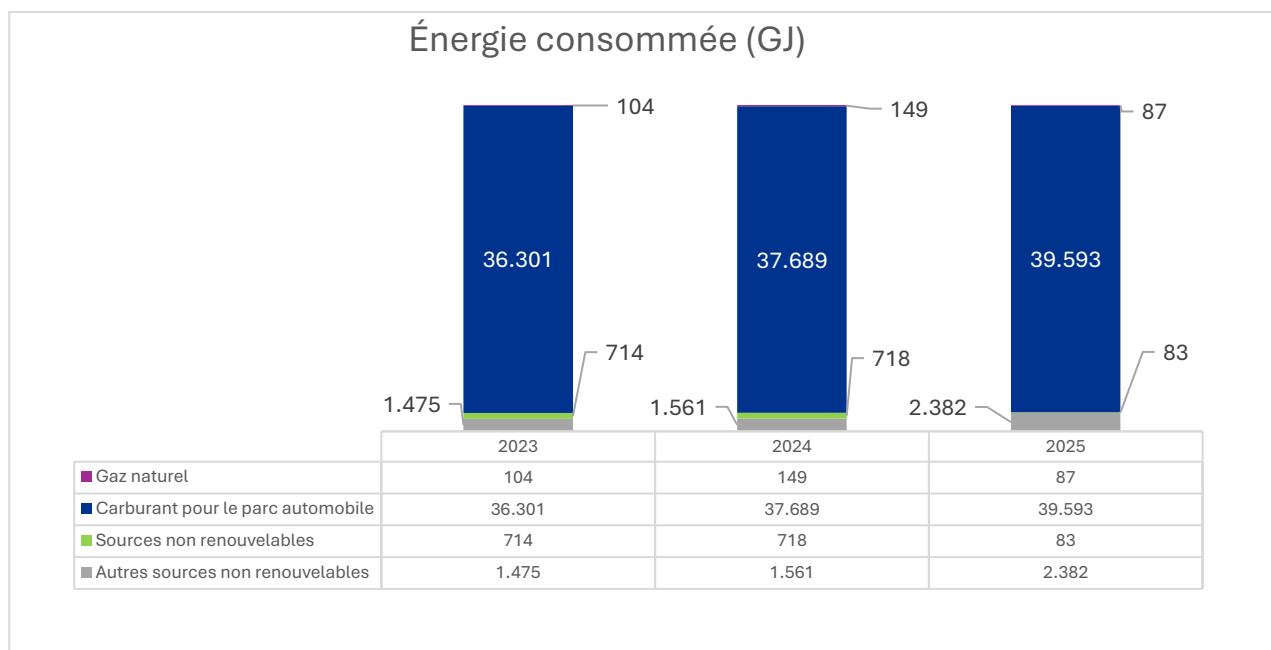
Consommation d'énergie

L'énergie consommée au sein de l'organisation est composée de combustibles provenant de **sources non renouvelables** et **renouvelables**. L'énergie provenant de sources non renouvelables comprend principalement les carburants liés au parc automobile (gazole, essence et GPL) et le GPL utilisé pour le chauffage. En ce qui concerne l'électricité achetée, une partie provient de sources renouvelables¹⁴.

En 2025, la **consommation totale d'énergie** est de **42 145 GJ**, ce qui représente une légère augmentation **(+ 5 %)** par rapport à 2024.

Consommation d'énergie et bouquet énergétique

Roda déclare également sa consommation d'énergie en mégawattheures. Par ailleurs, pour mesurer l'efficacité énergétique, définie comme le rapport entre la consommation totale d'énergie et le produit net, la Société calcule son intensité énergétique. Le tableau ci-dessous présente la consommation d'énergie de la Société exprimée en mégawattheures (MWh).



¹⁴ Source: Benaco Energia pour le calcul du bouquet énergétique lié à l'électricité achetée

Consommation d'énergie (MWh)	2024	2025
1. Consommation de combustible provenant du charbon et des produits à base de charbon	-	-
2. Consommation de combustible provenant du pétrole brut et de produits pétroliers	9 869	10 346
3. Consommation de combustible provenant du gaz naturel	37	22
4. Consommation de combustible provenant d'autres sources non renouvelables	153	241
5. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources fossiles	251	-
6. Consommation totale d'énergie produite à partir de sources fossiles (MWh) (somme des lignes 1 à 5)	10 325	10 609
Part des sources fossiles dans la consommation totale d'énergie	98 %	99 %
7. Consommation provenant de sources nucléaires	-	-
Part de la consommation provenant de sources nucléaires dans la consommation totale d'énergie	0 %	0 %
8. Consommation de combustible provenant de sources renouvelables, y compris la biomasse (incluant également des déchets industriels et municipaux d'origine biologique, les biocombustibles et l'hydrogène provenant de sources renouvelables)	-	-
9. Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de froid achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	105	23
10. Consommation d'énergie renouvelable non combustible autoproduite	108	-
11. Consommation totale d'énergie renouvelable (somme des lignes 8 à 10)	213	23
Part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation totale d'énergie	2,0 %	0,2 %
Consommation totale d'énergie (somme des lignes 6 et 11)	10 538	10 632
Production d'énergie renouvelable	456	-
Production d'énergie non renouvelable	0	0

En ce qui concerne le calcul de l'intensité énergétique, la consommation totale d'énergie exprimée en MWh a été rapportée au produit net. La consommation totale d'énergie tient compte de la consommation d'énergie provenant de sources fossiles et renouvelables (achetée et produite). Le produit net, quant à lui, figure au poste « A1 – Produit des ventes et des prestations de services » dans les états financiers annuels de la Société.

Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique	u.m.	2024	2025
Consommation totale d'énergie des activités dans les secteurs à fort impact climatique	MWh	478	426
Produit net provenant d'activités réalisées dans des secteurs à fort impact climatique	Millions d'€	130	109
Intensité énergétique des activités à fort impact climatique	MWh/Millions d'€	3,69	3,9

Émissions brutes de GES 1 et 2

Roda calcule ses émissions en les décomposant ainsi :

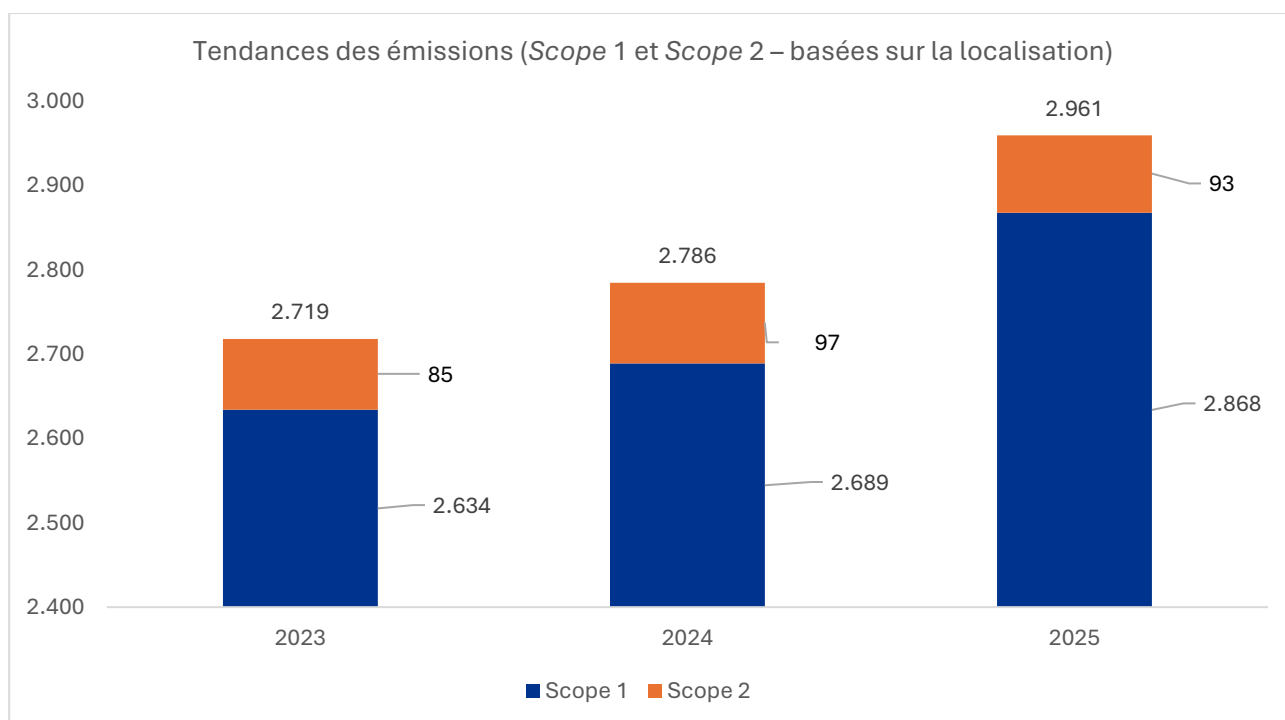
- **Scope 1** : émissions provenant de sources directement contrôlées par la Société telles que, par exemple, les carburants utilisés pour le parc automobile de l'entreprise ou le GPL utilisé pour le chauffage ;
- **Scope 2** : émissions provenant de sources non directement contrôlées par la Société et associées à l'achat d'électricité, calculées selon les méthodes « *Location-Based* » (basée sur la localisation) et « *Market-Based* » (basée sur le marché). Selon la première approche, lorsque des sources d'énergie renouvelables sont utilisées, le facteur d'émission est égal à zéro. Enfin, pour le calcul du Scope 2, basé sur la localisation, les facteurs d'émission moyens du pays dans lequel l'énergie est achetée sont pris en compte, ce qui permet d'analyser les émissions sur le réseau de distribution.

En 2025, les **émissions totales** (Scope 1 et Scope 2 – basées sur la localisation) **s'élèvent à 2 960 teqCO₂**, ce qui représente une augmentation (+ 7 %), cohérente avec l'augmentation de la consommation d'énergie.

Intensité des GES sur la base du produit net

Dans le calcul de l'intensité des émissions de GES, Roda prend en compte dans le numérateur les émissions totales de Scope 2 basées sur la localisation et sur le marché, qui incluent également les émissions de Scope 1, comme indiqué dans le tableau suivant. Le produit net est le même que celui utilisé dans le calcul de l'intensité énergétique.

Intensité des émissions de gaz à effet de serre	u.m.	2025
Émissions totales (basées sur la localisation)	teqCO ₂	2 961
Émissions totales (basées sur le marché)	teqCO ₂	3 045
Produit net	Millions d'€	109
Intensité des émissions (basées sur la localisation)	teqCO₂/Millions d'€	25,5
Intensité des émissions (basées sur le marché)	teqCO₂/Millions d'€	27,9



Pollution

La pollution de l'environnement, qui résulte de la dispersion de **gaz nocifs et de particules** dans l'atmosphère, du déversement de **polluants dans le sol et les eaux souterraines**, ainsi que par l'utilisation de **substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes**, représente l'un des défis les plus importants au niveau mondial en matière de durabilité et de protection des écosystèmes. Dans ce contexte, Roda s'engage concrètement à améliorer la **gestion de ses activités de production et opérationnelles** afin de prévenir et de réduire les impacts sur l'environnement, contribuant ainsi activement à la protection de l'environnement et à la maîtrise des sources de pollution.

L'analyse de la double matérialité a permis d'identifier les impacts et les risques importants liés à la question de la pollution :

- **Impact négatif réel :** La production et le rejet dans l'atmosphère de gaz polluants et/ou de poussières résultant des activités de production de Roda (par exemple, le stockage, la manipulation de matériaux poussiéreux, ou les activités d'excavation des fondations ou du lit) et/ou de la chaîne d'approvisionnement ont un impact sur l'environnement, et contribuent à la pollution de l'air ;
- **Impact négatif réel :** Les émissions sonores produites dans le cadre d'activités de production (par exemple, par les installations et les machines sur les chantiers) sont préjudiciables à la santé des personnes ;
- **Impact négatif réel :** Les rejets de polluants pendant les phases de production (par exemple, travaux d'excavation nécessitant un captage d'eaux



souterraines), ont un impact sur l'environnement et contribuent à la pollution de l'eau, à la fois dans des conditions normales et dans des situations d'urgence ;

- **Impact négatif potentiel :** L'utilisation de substances préoccupantes et/ou extrêmement préoccupantes dans les activités propres et dans la chaîne d'approvisionnement peut avoir des effets négatifs sur l'écosystème ;
- **Risque :** Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour les rejets de contaminants dans les sols lors des activités de production de Roda.

Suite à l'analyse, une autre question a émergé, spécifique à l'entité : la pollution sonore générée par les activités de production. Pour atténuer cet impact, Roda a mis en œuvre diverses mesures sur les chantiers concernés, notamment **l'évaluation des nuisances sonores** et les **analyses de zonage acoustique** afin de **respecter les valeurs limites d'émission** diurnes et nocturnes auxquelles la Société doit se conformer dans le cadre de ses activités de chantier. Par ailleurs, Roda s'est équipée de machines et d'équipements **conformes aux exigences de sécurité de la réglementation applicable en matière d'émissions sonores**.

Les aspects liés à la prévention de la pollution sont également encadrés par la **Politique intégrée de la Société**. Pour plus de détails, veuillez-vous référer au chapitre « [**2.1 Changements climatiques**](#) ».

Ressources aquatiques et marines

Dans un souci de durabilité environnementale et d'utilisation consciente des ressources, Roda a adopté des mesures pour permettre une **gestion optimale de l'eau** dans le cadre de ses activités, en **réduisant** autant que possible **la consommation d'eaux à usage civil et industriel**, en particulier dans les zones soumises à un stress hydrique.

L'analyse de la double matérialité réalisée par la Société a permis d'identifier un **impact négatif réel** lié au prélèvement et à la consommation d'eau à usage civil et industriel, susceptible d'affecter la qualité des sols et les écosystèmes.

Conformément à une vision axée sur la gestion responsable de l'eau, Roda a adopté un **système structuré et continu de contrôle de la consommation d'eau**, consciente que le suivi continu, précis et transparent des données représente une étape particulièrement importante sur la voie de la durabilité.

La **consommation** est **contrôlée** de **deux manières** : d'une part, par l'enregistrement et l'analyse des factures d'eau reçues du fournisseur de services ; d'autre part, par l'utilisation de compteurs actifs et de dispositifs d'alarme qui détectent en temps réel toute anomalie ou dispersion le long du réseau interne. Ces instruments constituent un moyen de surveillance constant pour la détection des fuites cachées, contribuant ainsi à la prévention du gaspillage et des préjudices potentiels.

En ce qui concerne la consommation d'eau de l'entreprise, il convient de noter que les ressources en eau sont utilisées exclusivement à des fins civiles et sanitaires. L'activité principale de la Société, qui consiste en des opérations d'excavation et de pose, ne nécessite pas normalement l'utilisation directe d'eau ; par conséquent, l'utilisation des ressources en eau est limitée et circonscrite, ce qui contribue à **réduire le risque de contamination de l'eau dans le cadre de ses activités opérationnelles**.

Certains contextes spécifiques sur les chantiers, notamment liés aux travaux d'excavation, peuvent nécessiter l'extraction d'eau souterraine (captage). Le cas échéant, Roda entreprend une analyse préliminaire afin d'évaluer l'interaction entre les activités prévues et les caractéristiques hydrogéologiques du site. Cette analyse permet de déterminer la manière la plus appropriée de gérer les eaux prélevées à la fin des opérations effectuées, en déterminant si elles doivent être traitées comme des eaux usées ou éventuellement comme des déchets liquides.

En outre, la Société adopte également des mesures de prévention en ce qui concerne les effets collatéraux potentiels, tels que l'affaissement du sol dû au captage en question, ainsi que les déversements accidentels.

Pour renforcer cette approche, elle a mis en place des **mesures de sensibilisation** destinées au personnel, dans le but de promouvoir une utilisation consciente des



ressources en eau et de diffuser les bonnes pratiques visant à réduire les déchets. Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre d'un engagement plus large en faveur de la responsabilité environnementale, qui se reflète dans les actions quotidiennes et la culture d'entreprise.

En 2025, les **prélèvements d'eau** de la Société s'élèvent **au total à 2,359 million de litres**, soit une **augmentation de 0,835** million de litres (+54,8 %) par rapport à 2024.

Le groupe définit ses **objectifs de développement durable** en fonction des **politiques d'entreprise** qu'il a adoptées. Ces objectifs représentent la traduction opérationnelle des engagements pris et permettent de suivre les progrès réalisés par rapport aux priorités identifiées au fil du temps. Dans ce contexte, il s'est fixé pour objectif de réduire la **consommation d'eau de 10 % au cours des cinq prochaines années**.

Biodiversité

La protection de la biodiversité est une valeur fondamentale pour Roda, qui agit en garantissant le respect total des écosystèmes et des espèces animales et végétales présentes sur les territoires où elle opère. À chaque étape de son activité, la Société intègre des critères de **protection écologique tout au long de la chaîne de valeur**, dans le but de minimiser les impacts et de contribuer au maintien des équilibres naturels. Cette démarche se traduit par un engagement concret en faveur des territoires et une volonté de préserver le patrimoine environnemental pour les générations futures.

L'analyse de la double matérialité a conduit à l'identification d'un impact et d'un risque importants définis ci-dessous et liés à la biodiversité :

- **Impact négatif potentiel** : Contribution à la perte de biodiversité résultant d'activités de production dans des zones naturelles protégées (par exemple, rejet de polluants) ;
- **Risque** : Risque de réputation dû à l'absence de prise en compte de la protection de la biodiversité dans le cadre des activités propres de l'entreprise ou tout au long de la chaîne de valeur.

Roda prend des mesures rigoureuses pour prévenir toute forme de contamination environnementale dans les contextes où elle opère, **en mettant en place des contrôles et des pratiques opérationnelles qui minimisent les risques associés** aux activités du site. Parmi les aspects les plus surveillés figurent l'éventuel déversement accidentel d'huiles hydrauliques, de lubrifiants ou de carburant des véhicules de l'entreprise, ainsi que d'éventuels déversements de substances dangereuses. Pour garantir des réponses rapides et efficaces, chaque site est équipé de kits environnementaux complets permettant de **contenir et de neutraliser rapidement les fuites et les déversements**, et ainsi de limiter les impacts sur le sol et l'eau.

En outre, comme mesure supplémentaire de protection de l'environnement, il est interdit de nettoyer les véhicules à l'intérieur des chantiers, à l'exception du nettoyage des roues, qui ne peut être effectué qu'après l'entrée du véhicule sur le réseau routier public, afin d'éviter de salir la chaussée.

Si les eaux pluviales entrent en contact avec les déchets présents sur le chantier, elles doivent être impérativement interceptées et éliminées conformément aux procédures prévues pour la gestion des déchets, afin de garantir la protection des sols et des eaux de surface.



Économie circulaire

L'analyse de la double matérialité a mis en évidence les impacts et les risques suivants liés aux enjeux de l'économie circulaire :

- **Impact négatif réel** : L'extraction de ressources naturelles, utilisées dans nos processus de production et dans ceux de la chaîne d'approvisionnement, a un impact sur l'environnement et compromet la disponibilité des ressources ;
- **Impact négatif réel** : La production de déchets par Roda (y compris, par exemple, les déchets dangereux tels que les huiles automobiles et les batteries) a un impact et contribue à la pollution de l'environnement ;
- **Risque** : Préjudices économiques dus aux sanctions infligées pour non-respect des exigences législatives en matière de gestion des déchets.

La **politique intégrée de** la Société décrite au chapitre « [2.1 Changement climatique](#) » prévoit la gestion des impacts et des risques susmentionnés, en mettant l'accent sur la prévention et la réduction à la source, la gestion adéquate des déchets et la maximisation de la préparation en vue de la réutilisation, du recyclage et d'autres opérations de valorisation, conformément aux principes de l'économie circulaire.

Les **déchets générés** proviennent principalement des **activités des chantiers de construction**, une plus petite proportion étant générée par les activités de **charpenterie** et les **bureaux administratifs**. Dans le cas de la charpenterie, outre les déchets de transformation internes, des déchets peuvent apparaître en aval de la chaîne de valeur, sous la forme de déchets provenant du produit fini. À des fins de gestion, les flux sont distingués par :

- **siège administratif** : emballages en plastique provenant de la papeterie et déchets de papier/carton (provenant d'emballages ou de documents obsolètes), livrés en tant que déchets mais envoyés pour valorisation ;
- **charpenterie** : ferraille provenant de la transformation du fer ou de l'acier, livrée comme déchet pour être réintégrée dans la chaîne d'approvisionnement en tant que matière première secondaire ;
- **chantiers de construction** : terres et roches excavées, mélanges bitumineux et déchets de chantier mixtes ; ces déchets résultent de l'exécution d'activités et sont, là encore, principalement destinés à des opérations de valorisation.

Pour **assurer la traçabilité et le respect des règles**, la Société remplit des formulaires et des registres de chargement/déchargement qui indiquent les quantités de déchets générées, ventilées par zone d'intervention. La Société est également inscrite au **Registre national des gestionnaires de l'environnement** pour les transports effectués pour son propre compte. Les chantiers sont

aménagés avec des zones de stockage temporaire spécifiques, équipées de systèmes de confinement appropriés et identifiées par les **codes CED** (Catalogue européen des déchets) correspondants. Le cas échéant, les conteneurs sont fournis directement par le transporteur. La gestion des terres et des cailloux d'excavation se fait dans des zones dédiées, délimitées et balisées, selon un plan de gestion spécifique. Après analyse, les terres peuvent être réutilisées sur place pour le remblayage, confiées à un éliminateur sur la base des résultats analytiques ou livrées à des installations autorisées pour des activités de valorisation.

La gestion de la chaîne d'approvisionnement est assurée par plus de **60 superviseurs**, formés aux critères environnementaux minimaux. Ils sont chargés de remplir les formulaires d'identification des déchets générés sur les chantiers et de les transmettre rapidement au siège, où ils sont classés et enregistrés dans une liste spécifique. Cet outil permet de suivre en permanence les quantités de déchets générées. Parallèlement, toutes les entreprises spécialisées de transport et d'élimination mandatées sont soumises à une **processus de qualification par le service des achats**, qui vérifie l'inscription au Registre national des gestionnaires de l'environnement et à la liste blanche provinciale.

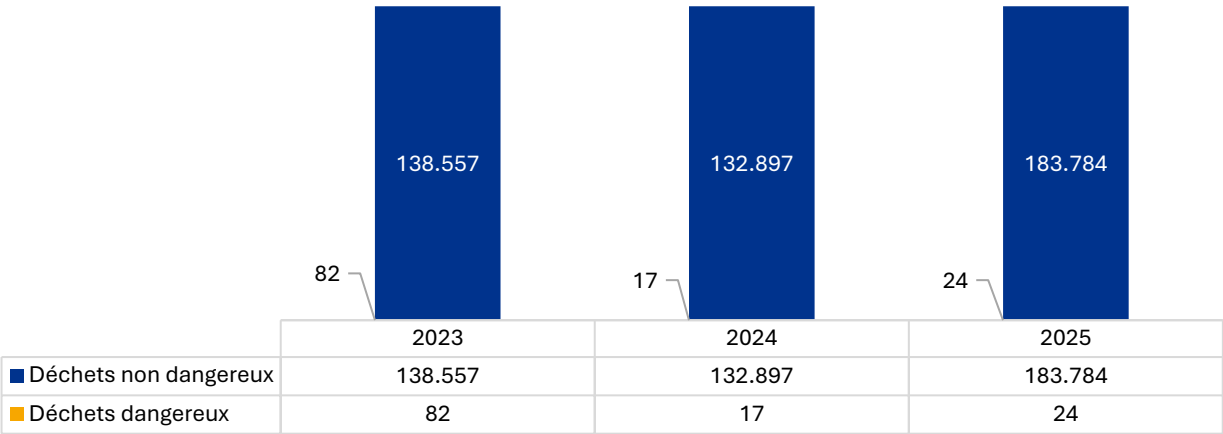
Les **substances dangereuses** utilisées se limitent au carburant diesel (pour les véhicules et les treuils), au ciment et aux huiles lubrifiantes. Par conséquent, la production de déchets dangereux est limitée et comprend principalement l'huile usagée, les batteries de véhicules de la Société remplacées lors de l'entretien et les toners d'imprimante. Lorsque les contrats prévoient la démolition de lignes existantes équipées de câbles à huile fluide, les déchets dangereux qui en résultent sont constitués de ces câbles.

Dans une **optique de prévention**, la charpenterie réduit les déchets en amont en privilégiant l'utilisation de **matières premières recyclées** et en exigeant de ses fournisseurs une certification appropriée pour soutenir la circularité des matériaux. Cette démarche renforce la cohérence de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement avec les principes de l'économie circulaire.

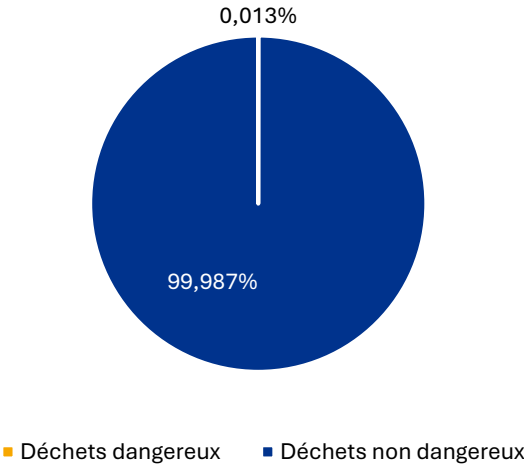
Les **résultats de 2025** confirment l'efficacité de ce modèle : la **quasi-totalité** des déchets générés a été **préparée en vue d'une réutilisation, d'un recyclage ou d'autres opérations de valorisation**, tandis que la fraction destinée à l'**élimination** était **inférieure à 0,11 %** du total. Cette tendance témoigne de la solidité des contrôles organisationnels et opérationnels mis en place, ainsi que de la collaboration avec des opérateurs qualifiés tout au long de la chaîne de valeur.



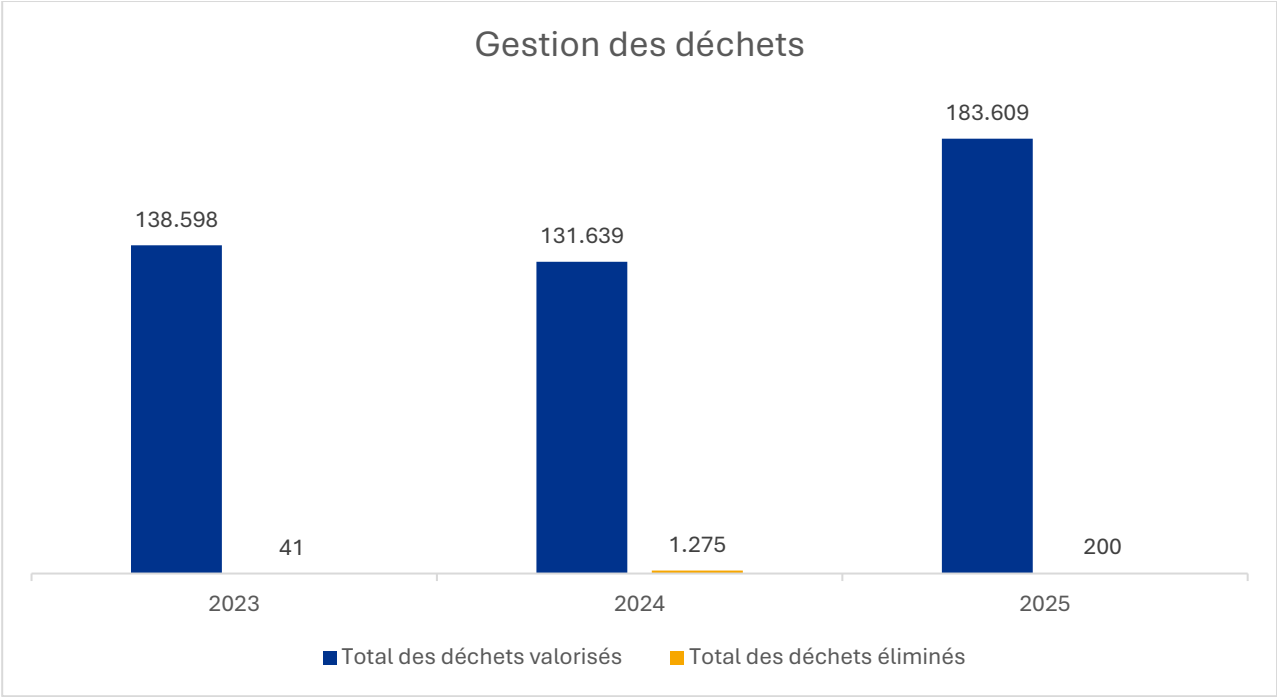
Déchets générés au cours de la période de trois ans



Déchets générés en 2025



Parmi les déchets générés, **90 % ont été envoyés pour préparation en vue de leur réutilisation, 1 % pour recyclage et 9 % pour d'autres opérations de valorisation** avec des opérateurs tiers, ce qui a permis de réduire autant que possible la mise en décharge et de promouvoir une gestion des déchets fondée sur les principes de l'économie circulaire, tout en garantissant une **réduction du gaspillage de matériaux**.



3 Informations sociales

Un autre pilier fondamental de l'action de Roda est représenté par le capital humain, à travers la promotion de lieux de travail sûrs, du bien-être de **son personnel**, du respect de la diversité et des droits de l'homme tout au long de la chaîne de valeur. Cet engagement se traduit par des pratiques quotidiennes axées sur la protection et l'épanouissement des personnes, reconnues comme une ressource stratégique pour la croissance et la résilience de l'organisation.

Parallèlement, la Société considère que le dialogue avec **ses fournisseurs**, l'établissement de relations solides avec les **communautés locales** et l'interaction constante avec les **clients** sont fondamentaux pour comprendre et répondre aux attentes et aux besoins. Grâce à une approche basée sur l'écoute et la collaboration, Roda renforce les liens avec les parties prenantes et contribue à créer une dynamique positive dans la région où elle opère.

3.1 Personnel de l'entreprise

Roda place les personnes au cœur de sa stratégie. Le **bien-être des employés et des collaborateurs** est considéré comme un **levier essentiel** pour atteindre les objectifs de l'entreprise, mais aussi comme un facteur déterminant pour assurer le **succès et la pérennité de l'organisation** à long terme. Dans ce contexte, la protection de la santé et de la sécurité, le développement et la mise à jour des compétences, ainsi que l'engagement actif de tous, constituent des piliers fondamentaux de la gestion du capital humain.

Sur la base de l'analyse de la double matérialité effectuée, Roda a identifié comme enjeux significatifs les **conditions de travail** de sa main-d'œuvre propre, **l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous**, ainsi que les aspects liés à la **protection de la confidentialité**, en identifiant les impacts, les risques et les opportunités suivants.

Conditions de travail :

- **Impact positif réel** : Contribution au bien-être des employés grâce à la volonté de la Société d'établir des relations de travail durables et de favoriser un bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce à la promotion de nombreuses initiatives en matière de bien-être ;
- **Opportunité** : La promotion d'une culture d'entreprise qui respecte l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée a un impact positif sur la réputation de l'entreprise et la productivité des employés ;

- **Risque** : La difficulté à trouver du personnel opérationnel hautement qualifié sur les chantiers pourrait avoir des répercussions sur la pleine réalisation des objectifs de l'entreprise et entraîner une perte de compétitivité ;
- **Impact négatif potentiel** : La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires au cours des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs ;
- **Impact négatif potentiel** : La survenance d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente dans le cadre des activités opérationnelles peut avoir des répercussions sur la santé et sur l'intégrité physique et mentale des travailleurs ;
- **Risque** : Risque lié à la santé et à la sécurité de ses employés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles temporaires et de préjudices en matière de réputation ;
- **Risque** : Risque lié à la santé et à la sécurité de ses employés sur le lieu de travail, avec pour conséquences des accidents du travail entraînant des séquelles permanentes et de préjudices en matière de réputation.

Égalité de traitement et égalité des chances pour tous :

- **Impact positif réel** : L'équité et l'égalité de traitement, quels que soient le sexe, la religion, l'origine et la culture, à chaque étape de la carrière et de la relation de travail, créent un environnement de travail inclusif et par conséquent une amélioration du climat de l'entreprise ;
- **Impact positif réel** : Développement des compétences professionnelles des employés grâce à la mise à disposition d'activités et de parcours de formation pour un personnel à jour et compétent ;
- **Impact négatif potentiel** : Un transfert insuffisant du savoir-faire dû à l'absence d'un bon encadrement des nouveaux membres du personnel technique pourrait générer une insatisfaction, ainsi qu'un ralentissement dans le développement des compétences requises ;
- **Risque** : Ralentissement de la productivité et par conséquent perte de compétitivité causée par le manque de personnel technique correctement formé et/ou par la perte de personnel technique hautement qualifié.

Autres droits liés au travail (confidentialité) :

- **Risque** : Violation de données à caractère personnel dues au non-respect des nouvelles réglementations en matière de protection des données, les cyberattaques ayant des conséquences économiques et pour la réputation négatives.



Les IRO jugés significatifs sont abordés dans le **Code d'éthique** de la Société, dans la **Politique en faveur de l'égalité de genre**, ainsi que dans la **Politique intégrée**.

Le **Code d'éthique** est le document d'orientation fondamental pour un comportement responsable conforme aux valeurs de l'entreprise. Il établit des principes et des règles de conduite à suivre par tous les collaborateurs, quelle que soit leur fonction, afin de promouvoir l'intégrité, la transparence et l'équité dans l'exercice des activités quotidiennes. Pour plus d'informations sur les principes et les engagements de la Société dans son Code d'éthique, il convient de se référer au chapitre « [4.1 Conduite des entreprises](#) ».

La **Politique en faveur de l'égalité de genre** adoptée par la Société confirme l'attention portée aux questions de **Diversité, d'Équité et d'Inclusion (DEI)**, et son engagement à :

- garantir un environnement de travail inclusif et innovant ;
- promouvoir l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, avec des services d'aide à la parentalité, des horaires flexibles et des possibilités de télétravail ;
- assurer l'égalité salariale et l'accès équitable aux parcours professionnels ;
- garantir la transparence grâce à une communication claire aux employés sur les politiques salariales, le welfare d'entreprise et les programmes de congés.

La Politique a été rédigée conformément à la **norme UNI/PdR 125:2022** et fait l'objet de révisions périodiques afin de viser l'amélioration constante du système de gestion de l'égalité hommes-femmes. Elle est mise en œuvre par la direction et est librement accessible sur le site web institutionnel de la Société.

La **Politique intégrée** confirme l'engagement de la Société à :

- protéger l'intégrité physique et morale de tous ses employés et collaborateurs ;
- prévenir les accidents du travail, les incidents et les maladies professionnelles grâce à une évaluation et à un contrôle adéquats des risques et à des activités de formation et d'information permanentes ;
- garantir un environnement de travail sain et sûr ;
- respecter le principe de l'égalité des chances et le rejet de toute forme de discrimination fondée sur l'origine ethnique, le sexe, la langue ou la religion ;
- respecter les contrats de travail de l'ensemble du personnel et les exigences de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité de l'information.

Conditions de travail

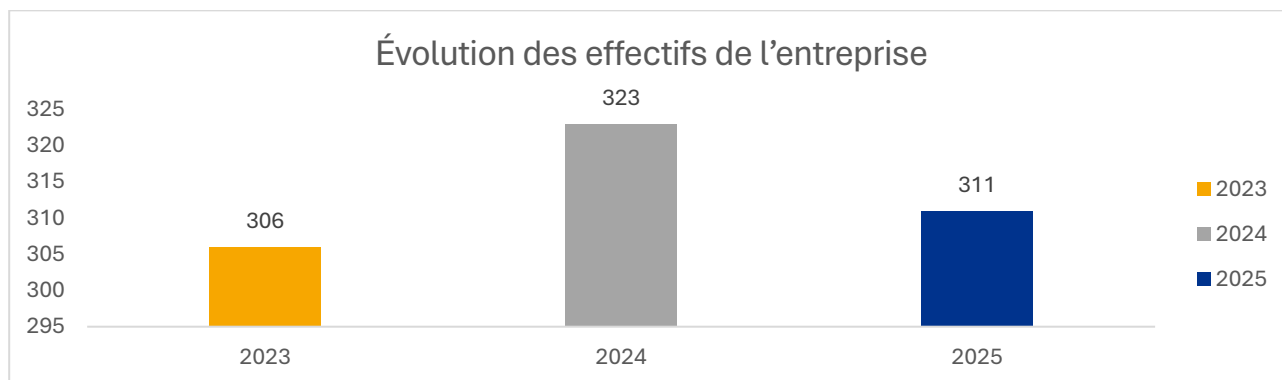
La composition des effectifs

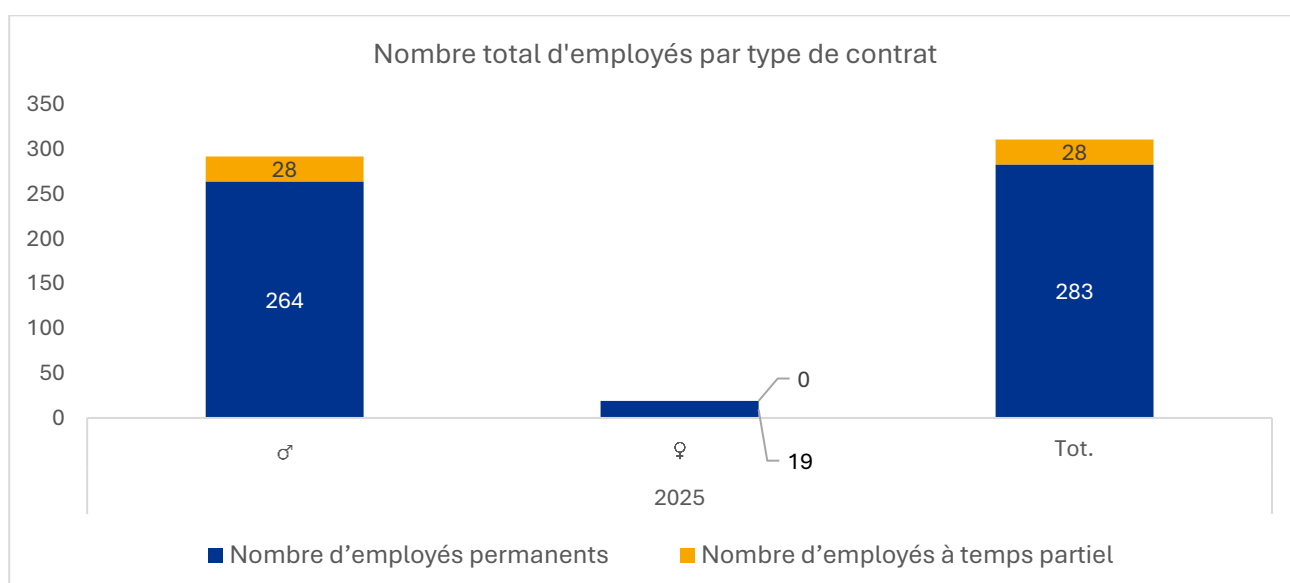
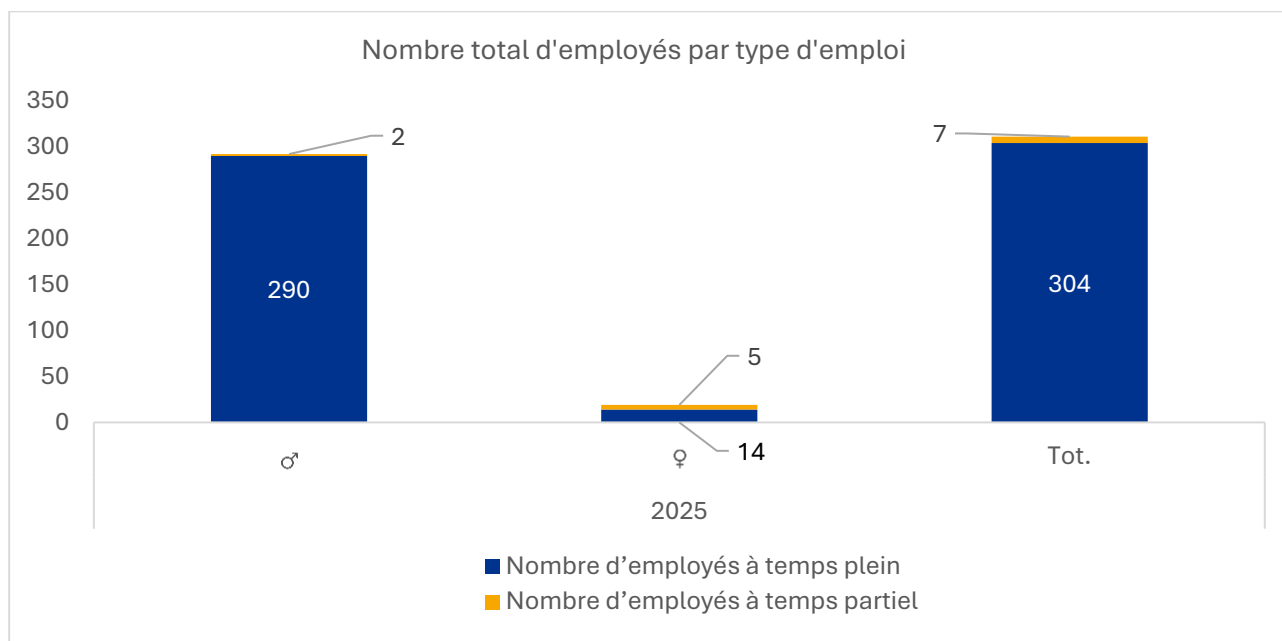
En 2025, Roda comptait **311 employés, soit une diminution de 4 % par rapport à 2024**, mais une **augmentation par rapport à 2023**. Du point de vue contractuel, la plupart des employés sont embauchés avec un **contrat à durée indéterminée (91 %)**, ce qui confirme l'engagement de la Société à **investir à long terme dans ses ressources** et à garantir la **stabilité des relations de travail**. Le personnel embauché à **durée déterminée** représente les **9 % restant des effectifs** de la Société, et il s'agit uniquement d'hommes, ce qui marque une forte baisse par rapport à 2024.

En outre, **98 % des employés** sont embauchés avec un contrat à **temps plein** tandis que les **2 % restants** ont un contrat à **temps partiel**. En particulier, les femmes embauchées à temps partiel représentent 1,6 % de l'effectif total et 26 % de la population féminine totale présente dans la Société.

Au 31 décembre 2025, **les 311 employés** de Roda sont tous **couverts par des négociations collectives**, soit **100 % de l'effectif total**, ce qui confirme la couverture totale déjà atteinte en 2024.

Enfin, il convient de noter qu'**il n'y a pas de travailleurs qui ne sont pas des employés** dans l'entreprise.





L'année 2025 a été marquée par **64 embauches** et **76 départs**. Concernant les embauches, 98 % sont des hommes et 2 % des femmes ; tandis que parmi les départs, 96 % sont des hommes et 4 % des femmes.

Programmes de welfare d'entreprise

Le programme de welfare d'entreprise est conforme aux **négociations collectives nationales du travail (CCNL)** applicables. En vertu de celles-ci, tous les employés ont droit de bénéficier de **soins de santé**, d'une **couverture**

d'assurance en cas d'incapacité et d'invalidité, de congés parentaux et des cotisations prévues par la loi.

Consciente de la nécessité de maintenir un dialogue constant avec ses ressources, Roda réalise **une enquête de climat social et lance régulièrement de nouvelles initiatives d'engagement de l'ensemble du personnel**, afin d'élaborer un **plan structuré visant le bien-être de ses collaborateurs et adapté à leurs besoins**. Pour soutenir ces initiatives, notamment pour financer une série de réunions sur le bien-être en entreprise avec un psychothérapeute, Roda a enregistré une charge d'exploitation de €16 160 pour l'année en cours. Cette dépense variera dans les années à venir en fonction du nombre d'heures allouées à cette activité.

Santé et sécurité des employés

Depuis 2012, afin de protéger pleinement la santé et la sécurité de l'ensemble de son personnel, Roda a adopté un **système de management de la santé et de la sécurité au travail** conforme aux exigences de la norme internationale OHSAS 18001, qui a ensuite migré vers la **norme ISO 45001** en 2020. Ce système, qui **est valable pour tous les employés (100 %)**, a été soumis à la vérification d'organismes de certification accrédités, qui en ont attesté la conformité. L'adoption du système répond à la fois aux exigences de prime demandées par certains clients et aux politiques d'entreprise déjà établies, qui prévoyaient la nécessité d'une structure de gestion formalisée pour superviser la santé et la sécurité.

Au sommet du système de management de la santé et de la sécurité au travail se trouvent l'Employeur et le Responsable du service prévention et protection ; en outre, trois responsables techniques de chantier sont chargés de diriger les travaux sur les installations et de coordonner les chefs de chantier, en fonction de leurs domaines de compétence. Au total, plus de **60** chefs d'équipe et chefs de chantier **veillent à ce que chaque procédure soit exécutée dans le respect des normes de sécurité les plus strictes**.

Toutes les activités et tâches effectuées par les employés sont concernées par le système de management. Plus précisément, elles se répartissent entre celles liées à l'activité de maintenance et de construction de lignes électriques HT (haute tension) aériennes et souterraines, ainsi qu'à la production de charpentes métalliques, et celles relevant des domaines directionnel, administratif, technique, de gestion et de la logistique.

Afin d'identifier à l'avance les domaines les plus exposés aux risques et de définir les mesures à mettre en œuvre pour les réduire au minimum, Roda procède régulièrement à une évaluation des risques. Tous les dangers et risques identifiés,



les chiffres et les processus utilisés pour les déterminer et, ensuite, les gérer sont consignés dans le **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** rédigé conformément au Décret législatif italien n° 81/08, révisé et mis à jour périodiquement, ainsi que dans les évaluations spécifiques rédigées pour chaque chantier opérationnel. L'analyse implique un échange constant entre les spécialistes du management de la santé et de la sécurité et les personnes opérationnelles, dans le but de conjuguer leurs compétences et d'obtenir une analyse aussi précise et représentative que possible du contexte opérationnel.

Le processus d'évaluation des risques est mené de manière systématique dans chaque contexte opérationnel et tient compte de l'expérience acquise, d'éventuelles questions critiques apparues et des enseignements tirés à la suite d'événements significatifs, afin d'améliorer en permanence l'efficacité du processus lui-même. Les échanges constants entre les personnes concernées, ainsi que la participation active de l'Employeur, sont des éléments essentiels pour assurer la solidité et la cohérence du système de management.

Les travailleurs ont la possibilité de **participer activement à l'identification des dangers et à l'évaluation des risques** lors de réunions régulières organisées par le personnel responsable. En outre, la Société s'est dotée d'une procédure « **Stop Work Policy** » qui fait l'objet d'une information et d'une formation des employés et prévoit leur participation à tous les niveaux afin d'identifier et d'intervenir rapidement en cas de situations dangereuses.

La Société fait également appel à un **médecin compétent** chargé d'examiner le personnel conformément au protocole sanitaire défini par les responsables de la santé et de la sécurité de l'entreprise, afin de vérifier que les salariés sont aptes à exercer les fonctions qui leur sont confiées. Le médecin compétent effectue également des visites périodiques, planifiées par le responsable du service de prévention et de protection, au cours desquelles les employés sont également sensibilisés à l'importance de la bonne utilisation des équipements de protection individuelle et aux risques liés à leur travail.

Afin de protéger la santé physique et mentale des travailleurs, des **enquêtes sur le stress lié au travail** sont également menées en fonction du type de travail effectué par la plupart des employés. En 2025, un montant de €400 a été alloué, ce qui constituera un investissement sur deux ans pour Roda.

En 2025, on a compté **13 accidents du travail**, dont un accident de trajet, la plupart étant dus à des dynamiques opérationnelles courantes telles que des collisions accidentelles, des glissades ou des blessures par écrasement, survenant généralement lors d'activités d'entreposage, de manutention manuelle ou d'accès aux véhicules de l'entreprise. Aucun décès ni accident du travail ayant entraîné des conséquences graves n'a été enregistré.

Chaque événement a fait l'objet d'une analyse approfondie, avec la participation des responsables de la sécurité, afin d'identifier les causes et de mettre en œuvre des mesures correctives et préventives, en renforçant les mesures telles que les audits, les formations ciblées et les campagnes de sensibilisation destinées à l'ensemble du personnel.



Enfin, il est à souligner qu'**aucun cas de maladie professionnelle** ni aucun décès lié à une maladie professionnelle **n'est survenu** au cours de l'année 2025.

FOCUS :

Formation sur la santé et la sécurité au travail

Roda attache une importance primordiale à la formation de tous les profils professionnels. À cette fin, elle dispense des formations tant sur la gestion des urgences que sur des enjeux liés à la santé et à la sécurité au travail qui ne sont pas nécessairement visées par des obligations réglementaires ou exigées par ses donneurs d'ordre.

Lors de son embauche, chaque salarié bénéficie d'une session de formation sur les systèmes de gestion adoptés par l'organisation, mettant en avant l'importance de la participation active des travailleurs.

La formation est également assurée par des intervenants internes afin de garantir une approche adaptée au contexte. La formation relative à la gestion des urgences comprend des sujets spécifiques tels que les premiers secours et les procédures de lutte contre l'incendie.

L'électrocution étant l'un des principaux risques pour le personnel opérationnel, une formation supplémentaire est dispensée sur la mise à la terre des lignes électriques à haute tension à l'aide de dispositifs portables, afin de garantir des conditions de travail totalement sûres.

En outre, une formation spécialisée supplémentaire obligatoire a été mise au point pour le personnel technique et opérationnel, axée sur l'utilisation correcte des équipements portables pour la mise à la terre des lignes HT (haute tension). Un renforcement des activités de vérification opérationnelle sur le terrain est prévu, notamment par le biais de contrôles spontanés et d'un accompagnement technique. En 2025, un montant de €4 680 a été alloué à la réalisation de ce cours spécialisé. En fonction des heures consacrées à la formation dans les années à venir, les ressources financières seront mises à jour.

Enfin, le principal donneur d'ordre de la Société exige que l'ensemble du personnel employé sur ses chantiers, ainsi que les responsables techniques HSE, aient un profil professionnel spécifique, qui peut être obtenu en suivant des formations dédiées d'une durée de 24 à 32 heures selon la fonction occupée.

Il convient de noter que les travailleurs sont activement impliqués dans la discussion des éventuelles questions critiques relevées lors des activités de formation.

Roda surveille également le nombre de jours perdus¹⁵ en raison d'accidents, de décès et de problèmes de santé liés au travail. En 2025, le nombre de jours perdus pour cause d'accident était de 258.

Gouvernance et objectifs

La Société a pour **objectif** de réduire le nombre d'accidents à zéro, un objectif exprimé en termes absolus et mesuré par le suivi des indices d'accidents. Elle a également l'intention d'atteindre au moins 8 heures de formation environnementale par employé d'ici 2030, un objectif également exprimé en termes absolus et mesuré en heures de formation dispensées par employé.

En **matière de cybersécurité**, la Société vise à former 100 % de son personnel utilisant des appareils informatiques à la cybersécurité d'ici 2027, un objectif exprimé en termes absolus et mesuré en heures de formation dispensées par employé.

D'ici 2026, la Société s'est également engagée à inclure 100 % des nouveaux techniciens dans des programmes structurés de mentorat et de transfert de compétences. Cet objectif est exprimé en termes relatifs et mesuré en pourcentage de nouveaux techniciens impliqués dans ces programmes.

Ces **objectifs** sont définis en termes **quantitatifs et accompagnés d'indicateurs de suivi spécifiques**. Pour chaque objectif, le niveau cible à atteindre est indiqué, en précisant s'il est exprimé en termes absolus ou relatifs, ainsi que l'unité de mesure utilisée pour évaluer les progrès dans le temps. L'année **2023** est l'année de **référence**, car il s'agit de la première année pour laquelle des données consolidées et des processus de collecte formalisés sont disponibles.

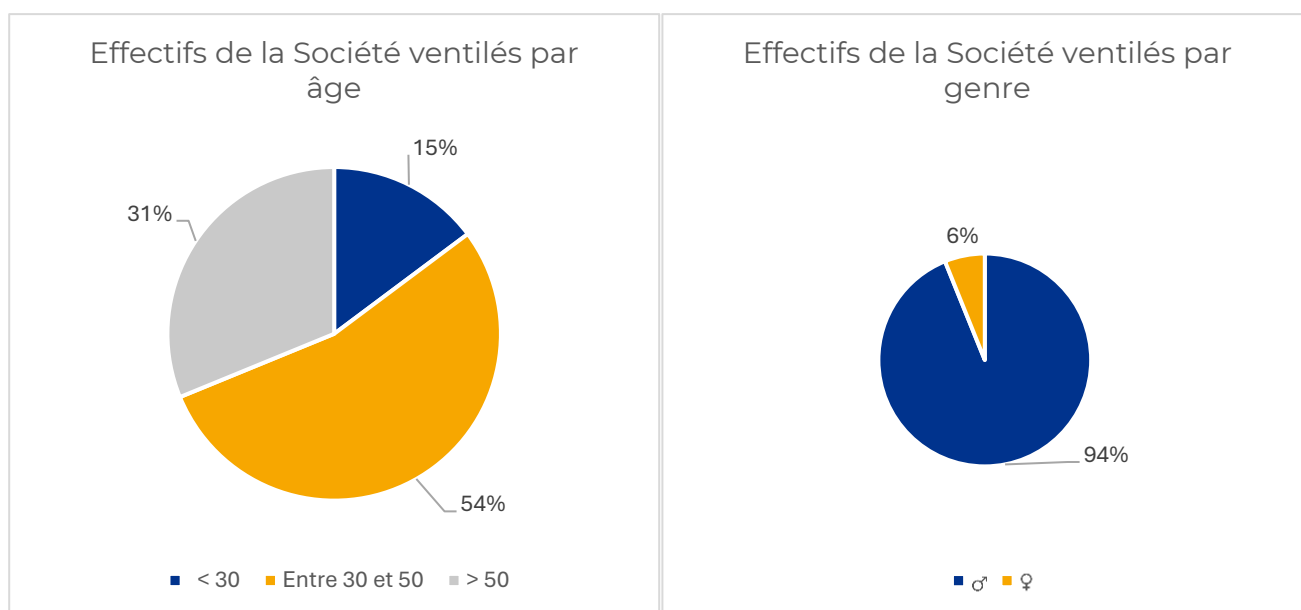
¹⁵ La Société calcule le nombre de jours perdus en prenant en compte les jours calendaires et en incluant le premier et le dernier jour complet d'absence pour les causes d'accident, de problèmes de santé et de décès liés au travail. Par conséquent, les jours où la personne concernée n'est pas censée travailler (par exemple, les week-ends ou les jours fériés) compteront comme des jours perdus.

Égalité de traitement et des chances pour tous

Diversité des employés

En raison de la nature de l'activité principale de Roda, principalement liée à la **fourniture de services et de main-d'œuvre dans le domaine des chantiers de construction**, la ventilation par genre des salariés est nettement asymétrique en faveur des hommes. En effet, les employés masculins représentent 94 % des effectifs, contre 7 % pour les femmes.

En ce qui concerne la répartition par âge, **54 %** des employés ont entre **30 et 50 ans**, **31 %** ont **plus de 50 ans** et les **16 %** restants ont **moins de 30 ans**.



Enfin, il convient de noter qu'au 31 décembre 2025, il y avait **deux travailleurs handicapés** au sein de la Société.

Formation et développement des employés

La **formation et le développement du personnel** sont des éléments centraux de la gestion des ressources humaines de Roda, car ils constituent des **outils essentiels** pour soutenir le développement professionnel et valoriser le potentiel présent au sein de la Société.

La formation des employés commence dès leur premier jour d'intégration, grâce à des cours ciblés, conçus en fonction du poste et des tâches spécifiques à accomplir.

Les besoins en formation émergent au fil du temps de diverses sources, telles que des signalements internes, des demandes exprimées par les clients ou l'analyse d'éventuelles lacunes dans les procédures, les compétences techniques ou les méthodes de travail. La fonction Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) supervise l'ensemble du processus, en recueillant les besoins, en sélectionnant les contenus les plus pertinents et en définissant les chemins les plus appropriés, avec les supports et les outils les plus efficaces pour assurer une mise à jour continue.

En général, les **domaines** sur lesquels se concentrent la plupart des **offres de formation** sont les suivants :

- **Conditions opérationnelles et aspects environnementaux** liés aux procédures, instructions et formulaires du secteur ;
- **Conditions de travail particulières** pouvant survenir au cours de l'année ou pendant le déroulement des chantiers ;
- **Situations d'urgence** particulières.

En 2025, Roda prévoit également une formation spécialisée pour les profils professionnels TERNA, pour laquelle un investissement de €90 170 est prévu. Il s'agit d'une formation continue dispensée tous les trois ans à chaque employé technique.

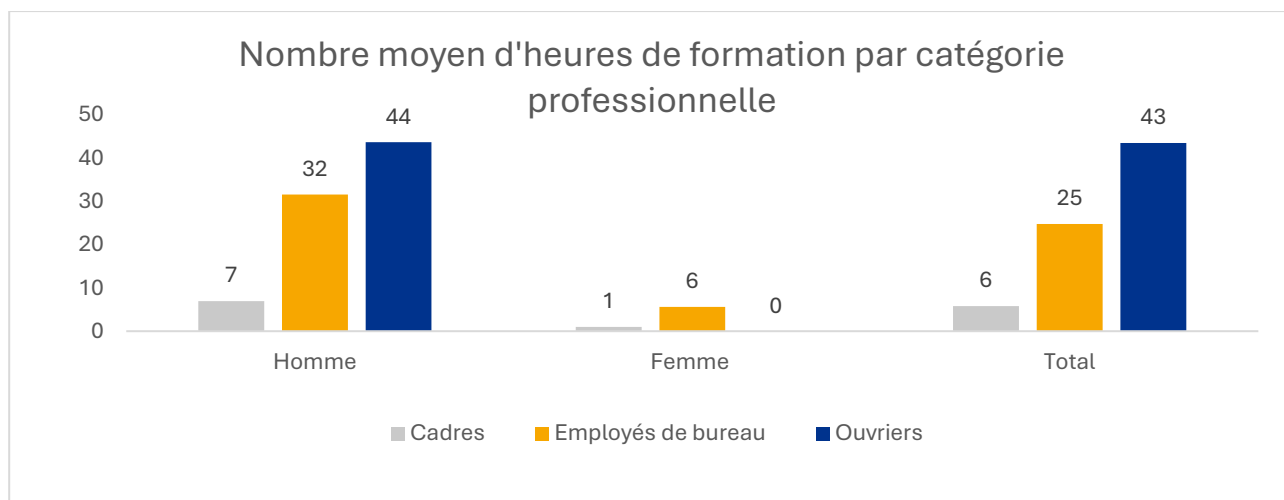
Toutes les initiatives, qu'elles soient réalisées ou planifiées, s'inscrivent dans un **plan de formation spécifique** approuvé par la Direction Générale.

La formation est dispensée par du personnel interne et des intervenants externes et se déroule au siège de la Société, sur les chantiers ou dans des installations tierces. Dans le cas des cours dispensés par des formateurs externes, une attestation de participation est délivrée ; pour la formation interne, en revanche, un test final est prévu afin d'évaluer les connaissances acquises. Dans le cadre des formations pratiques sur le terrain, à la fin du parcours, chaque participant reçoit un retour de la part du collègue chargé de l'accompagnement.

L'efficacité de la formation dispensée est analysée chaque année lors de la **Revue de direction**. Cette évaluation prend également en compte les résultats des audits internes, ainsi que, le cas échéant, ceux des audits réalisés par des organismes tiers, afin de guider l'amélioration continue et la mise à jour des futurs plans de formation.

En 2025, 11 599 heures de formation ont été dispensées, soit une moyenne de 37 heures par salarié. Les catégories qui ont reçu le plus de formation sont les **travailleurs des chantiers**, avec une moyenne d'**environ 44 heures** par personne, et les **employés de bureau**, avec une moyenne d'**environ 19 heures par personne**. Elle montre également que les **cadres moyens** ont plus que

doublé le nombre moyen d'heures de formation par personne, qui est passé de 6 à **16** heures.



Dans la continuité des investissements importants réalisés en matière de formation, Roda considère le **développement professionnel des employés** comme un levier complémentaire et stratégique de valorisation du capital humain. Le parcours de développement commence dès le premier jour d'intégration par un programme d'accueil structuré : les nouvelles recrues bénéficient d'une période d'accompagnement par un tuteur, généralement un responsable de service ou de secteur, qui les guide dans l'exécution des tâches quotidiennes et l'apprentissage des concepts théoriques utiles à leur fonction.

Chaque année, la Direction Générale, en collaboration avec les différentes fonctions de l'entreprise, **évalue le niveau de compétence du personnel**. Pour chaque employé administratif et chaque responsable de chantier, une fiche individuelle est disponible dans un logiciel de gestion qui contient des informations, telles que le statut contractuel, le domaine d'activité, la fonction principale avec le niveau de compétence correspondant, les éventuelles tâches alternatives à attribuer et les formations suivies ou en cours pendant l'année.

L'intégration des différentes sources d'information permet au système de développer une « **matrice de compétences** » pour chaque salarié, mettant en évidence les **compétences développées ou améliorées au cours de l'année**. Cet outil permet de suivre en temps utile le développement professionnel et aide à vérifier que les conditions requises pour un éventuel avancement de carrière sont remplies.

En ce qui concerne les travailleurs employés sur les chantiers, l'évaluation annuelle est basée **sur un retour d'information continu** avec les techniciens de chantier qui fournissent un retour d'information direct sur les performances.

Afin de rendre le système d'évaluation des performances encore plus complet, Roda prévoit également d'introduire une phase d'« auto-évaluation » par les employés lors de leur entrée dans la Société. Cette initiative vise à renforcer la prise de conscience individuelle et à rendre l'ensemble du processus d'évaluation plus précis et plus transparent.

Écart de rémunération

En ce qui concerne la rémunération des employés, elle est conforme aux dispositions des négociations collectives nationales de travail, afin de garantir des salaires adéquats à l'ensemble du personnel.

Pour calculer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, la différence entre le salaire horaire brut moyen des employés de sexe masculin et le salaire horaire brut moyen des employées de sexe féminin a été comparée au salaire horaire brut moyen des employés de sexe masculin.

Lutte contre la discrimination et le harcèlement

Roda accorde une grande attention au bien-être et aux besoins de son personnel et s'efforce quotidiennement d'éviter **toute forme de discrimination**, qu'elle soit liée à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'état de santé, à l'origine géographique, à la classe sociale, aux opinions politiques, à l'appartenance syndicale ou aux croyances religieuses. **Aucun cas de discrimination n'a été signalé au cours de l'année**, ce qui témoigne de cet engagement constant en faveur de la protection des droits de l'homme et des travailleurs.

Roda s'efforce de garantir la protection de **l'intégrité physique, morale et culturelle** de chaque individu, en valorisant le capital humain afin d'améliorer et d'enrichir les compétences et le savoir-faire de ses salariés, et ainsi de renforcer leur contribution à la compétitivité de la Société. La Société s'oppose fermement à **toute forme de travail des enfants, forcé ou obligatoire**, ainsi qu'à tout acte de violence physique, de châtement corporel ou de maltraitance psychologique.

Elle ne tolère en aucun cas les comportements consistant à exercer des pressions ou des menaces visant à inciter les employés à enfreindre la loi, le Code d'éthique ou les réglementations internes. Un **climat** de travail **fondé sur le respect mutuel et sur la collaboration** est encouragé, notamment dans les relations entre collègues et collaborateurs.



Confidentialité

Afin de prévenir les risques liés à d'éventuelles violations des données à caractère personnel de son personnel, Roda prend des mesures organisationnelles et techniques visant à protéger la confidentialité des informations traitées, sauf lorsque leur divulgation est expressément requise par la loi. La Société garantit le respect total de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel et s'engage à ne pas collecter d'informations confidentielles par le biais d'outils ou de pratiques non conformes.

À cette fin, Roda a mis en place des **protocoles spécifiques pour garantir un traitement sûr et correct des données**, tout en encourageant un comportement prudent de la part de toutes les personnes concernées. Il est demandé à toute personne qui interagisse avec la Société de ne pas utiliser les données confidentielles à des fins autres que celles liées à leur activité professionnelle, de ne pas divulguer ni utiliser d'informations privilégiées, et de ne pas manipuler ni diffuser de fausses informations.

A la suite de l'application du **règlement UE 2016/679**, et conformément aux dispositions des articles 13 et 14, la Société a préparé une Information sur le **Traitement des Données à Caractère Personnel**, pour les personnes physiques agissant pour le compte d'entreprises externes et leurs éventuels salariés.

Au cours de l'année 2025, en continuité avec les objectifs poursuivis les années précédentes, la certification du système de gestion de la sécurité de l'information selon la norme **ISO 27001:2013** a été maintenue, garantissant la continuité des normes adoptées pour la protection de la vie privée au sein de l'organisation.

Parallèlement, la Société développe un programme de formation à la cybersécurité visant à sensibiliser les employés aux risques liés à la gestion des données personnelles et aux principales cybermenaces.

En 2025, **aucun incident de perte, d'accès non autorisé ou d'utilisation abusive de données à caractère personnel ou sensibles gérées par Roda n'a été signalé.**

3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur

Roda reconnaît la valeur stratégique d'une gestion saine et responsable de sa chaîne de valeur, qui est essentielle pour garantir la fiabilité, la durabilité et l'intégrité de ses opérations.

La Société a identifié les travailleurs susceptibles d'être affectés par ses activités, qui comprennent principalement les employés des **contractants** et des **sous-traitants** opérant sur les chantiers où Roda, en sa qualité de contractant principal, est l'entité **responsable de la coordination opérationnelle ainsi que de la sécurité**

En ce qui concerne les impacts prioritaires liés aux travailleurs de la chaîne de valeur, les enjeux liés à la santé et à la sécurité, revêtent une importance particulière :

- **Impact négatif potentiel** : Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant des séquelles temporaires survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur ;
- **Impact négatif potentiel** : Les éventuels accidents du travail et/ou maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente survenus dans le cadre des activités opérationnelles peuvent avoir des répercussions sur la santé et l'intégrité physique et mentale des travailleurs tout au long de la chaîne de valeur.

Pour prévenir et atténuer ces risques, Roda encourage le respect strict des mesures de prévention et de protection, y compris par le personnel non salarié travaillant sur ses sites, par le biais d'activités de coordination, de suivi et de sensibilisation constante aux enjeux de santé et de sécurité. Ces initiatives comprennent : l'information et la formation sur le site avant l'accès, des séances d'information régulières sur la sécurité, le signalement et l'analyse des quasi-accidents évités, ainsi que des audits sur le terrain et des visites de sécurité.

L'engagement de Roda en faveur d'une gestion consciencieuse et responsable de la chaîne de valeur se traduit par des contrôles organisationnels et opérationnels qui, dans le cadre de sa **Politique intégrée**, assurent la vérification constante de l'adéquation des fournisseurs et des sous-traitants en termes techniques et professionnels, de qualité, d'environnement, d'énergie, de santé et de sécurité et de responsabilité sociale. Lors de la conclusion du contrat de fourniture, les nouveaux fournisseurs sont informés des principes contenus dans le **Code d'éthique**, auxquels ils sont tenus d'adhérer, et sont invités à signer la « **Déclaration de responsabilité** » par laquelle ils assument la responsabilité de leurs actes.



Conformément aux normes SA8000:2014 et ISO 45001 et le cadre normatif applicable, Roda a renforcé les mesures de diligence raisonnable de sa chaîne d'approvisionnement selon le cadre normatif applicable, y compris :

- l'inclusion, dans le processus de qualification des fournisseurs, de critères relatifs au **respect des droits de l'homme**, aux conditions de travail et aux protections contractuelles ;
- la demande et **vérification des documents** attestant de la régularité des cotisations et de la couverture sociale, des contrats applicables aux travailleurs des sous-traitants et des certifications obligatoires ;
- l'activation d'**audits techniques et HSE**, ainsi que d'inspections inopinées, et de visites de sites pour contrôler le respect de la réglementation et des valeurs de l'entreprise ;
- l'établissement de plans d'action correctifs et, en cas de non-conformité grave ou répétée, la possibilité de mettre fin à la **relation contractuelle** et/ou de révoquer l'accès aux sites.

Enfin, Roda, dont les activités s'exercent dans des contextes réglementés au niveau national et européen où le respect des droits des travailleurs est garanti par un cadre réglementaire bien établi, **n'a pas identifié** d'activité dans la chaîne de valeur présentant un risque significatif d'**incidents de travail forcé ou obligatoire**.

Gouvernance et objectifs

En 2025, Roda a mis en place un processus plus structuré et coordonné au niveau central pour définir les **objectifs de développement durable**, sous la direction de la Direction Générale et avec la participation des fonctions Qualité, Sécurité, Environnement, Ressources humaines et Achats. Cette démarche est pleinement **cohérente** avec le **système de gouvernance de la Société** et les engagements pris dans les systèmes de gestion adoptés.

La **fixation des objectifs** repose sur une analyse intégrée des éléments disponibles, notamment les résultats du contrôle interne, les évaluations des risques et des impacts tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que les retours d'information issus d'audits internes et externes, d'audits de fournisseurs, de rapports et d'échanges avec les fonctions opérationnelles. Les objectifs ainsi définis tiennent compte des priorités issues de l'**analyse de la double matérialité**, des **exigences** réglementaires et contractuelles applicables, ainsi que des **attentes des parties prenantes** concernées ; une fois définis, ils sont formalisés et approuvés par la Direction.

En ce qui concerne l'**engagement des travailleurs dans la chaîne de valeur**, la Société interagit principalement de manière indirecte, par l'intermédiaire de représentants légitimes, de points de contact au sein de l'entreprise et de mécanismes spécifiques de contrôle et de dialogue intégrés aux processus de qualification, de suivi et d'audit des fournisseurs. Cette démarche est complétée par des canaux de signalement structurés et des mécanismes de dialogue. Ces interactions contribuent de manière significative à l'élaboration et à la mise à jour des objectifs, en veillant à ce que ceux-ci reflètent les besoins concrets des travailleurs et les réalités de l'environnement opérationnel.

Pour chaque **objectif**, une valeur de référence (baseline) et une année de référence sont définies, à partir desquelles les progrès peuvent être mesurés de manière transparente. En ce qui concerne les indicateurs nouvellement introduits ou structurés pour la première fois dans le cadre du reporting de durabilité, l'année **2023** est retenue comme **baseline**, car elle constitue la première année pour laquelle des données consolidées et des processus de collecte formalisés sont disponibles. La baseline correspond aux données collectées au cours de cette année, telles qu'elles résultent des activités de contrôle interne, des informations disponibles tout au long de la chaîne de valeur et des systèmes de gestion.

À partir de la même baseline, la Société mesure périodiquement les progrès accomplis, en comparant les résultats obtenus à la baseline et en actualisant, le cas échéant, les méthodologies et les périmètres de mesure afin de garantir, dans la durée, la cohérence, la comparabilité et la fiabilité des données. L'efficacité des **politiques** et des **actions** est évaluée au moyen d'une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, avec un niveau d'ambition orienté vers l'**amélioration continue**, en fonction de l'analyse de la double matérialité et du contexte opérationnel. Les progrès sont évalués au moyen d'indicateurs clés de performance (KPI), de résultats d'audits et d'activités de contrôle internes et externes, la baseline étant 2023.

Cette approche permet à Roda de concilier transparence et responsabilité avec un processus d'amélioration continue, rendant ainsi la lecture des résultats plus claire et la planification des engagements futurs plus robuste.

3.3 Communautés concernées

Pour Roda, le fait de construire et de maintenir une relation solide, transparente et collaborative avec les communautés locales constitue un élément essentiel de sa méthode de travail. La Société est consciente que certaines activités, de par leur nature, peuvent avoir des effets sur le territoire et la qualité de vie des populations, notamment en matière d'environnement et de sécurité. Elle adopte ainsi une approche fondée sur la prévention et la gestion responsable des impacts générés.

L'analyse de la double matérialité a mis en évidence les impacts et opportunités suivants pour les communautés locales :

- **Impact positif réel** : Développement socio-économique des territoires et des communautés locales grâce au développement de nombreuses initiatives (dans les domaines de la santé, de l'instruction, du sport et de l'environnement) ;
- **Impact négatif réel** : Contribution à la détérioration de la qualité de vie des communautés locales résultant d'activités de production normales qui génèrent des émissions sonores importantes ;
- **Opportunité** : Avantages en termes de réputation grâce à l'établissement d'une relation solide avec la communauté locale par le biais d'initiatives caritatives et de parrainages.

Les impacts négatifs sont principalement liés à des **activités complexes** et **temporaires**, notamment des chantiers de construction à grande échelle impliquant la circulation de véhicules lourds et l'occupation de zones publiques, **l'installation** ou **l'enlèvement** de pylônes et de supports dans des zones résidentielles ou agricoles et à proximité d'écosystèmes sensibles, ainsi que des **activités de forage ou d'excavation** en milieu urbain et périurbain. Ces opérations peuvent entraîner des **nuisances sonores**, en particulier à proximité des habitations et des installations sensibles telles que les écoles et les centres de santé, ainsi que des **restrictions temporaires du réseau routier** ou de **l'accès** aux propriétés privées et aux terres agricoles, et des modifications temporaires du paysage ou de l'accessibilité des routes rurales et de montagne. Dans certains cas, des préoccupations peuvent être exprimées par les citoyens concernant la sécurité, **l'exposition aux champs électromagnétiques** et **l'impact visuel des nouvelles installations** ; ponctuellement, des tensions peuvent surgir avec les résidents ou les propriétaires fonciers, pouvant donner lieu à des demandes d'indemnisation ou nécessiter le recours à une médiation.

Afin de minimiser ces impacts, Roda met en œuvre une **planification rigoureuse** et veille au **respect strict des réglementations applicables en matière**

d'environnement, d'urbanisme et de sécurité. La **réduction des impacts liés aux chantiers** est assurée par la mise en œuvre de mesures visant à contenir le bruit et la poussière, à gérer de manière responsable l'occupation des espaces publics et à limiter les perturbations du réseau routier. La Société maintient une **communication transparente** et un dialogue constant avec les parties prenantes locales, en coordination avec le client le cas échéant, en partageant le calendrier, les modalités d'intervention et les impacts temporaires potentiels sur le territoire. Cette démarche est complétée par un **dispositif de suivi et de contrôle des sous-traitants**, visant à garantir que les partenaires respectent les normes et politiques de l'entreprise, et opèrent en conformité avec les exigences locales applicables. Roda veille également au plein **respect des droits de l'homme** et des **droits du travail**, conformément à la législation en vigueur et aux engagements pris dans le cadre de son système de gestion intégré.

La gestion des relations avec les parties prenantes territoriales s'appuie sur des dispositifs structurés, consolidés et actualisés en 2025, tels que :

- le **Code d'éthique**, qui définit les principes et règles de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs, et encadre les relations avec les clients, les fournisseurs et les autres parties prenantes, en promouvant des comportements fondés sur l'intégrité, la transparence et le respect ;
- la **Politique intégrée** qui intègre l'objectif d'agir de manière responsable vis-à-vis des communautés, de respecter les communautés locales et les exigences réglementaires applicables, et d'orienter la conduite des activités vers une prise en compte systématique des impacts sociaux et environnementaux.

Roda contribue à la création de valeur partagée à travers des initiatives d'**actions philanthropiques** et projets visant à soutenir le développement social, culturel et environnemental des territoires dans lesquels elle opère.

Depuis 1997, Roda finance régulièrement des initiatives sportives sur le territoire, avec un parrainage désormais historique du **Trofeo Città di Brescia**, une référence pour de nombreux jeunes cyclistes. Dans le domaine académique, Roda soutient une **bourse promue par l'Institute of Economics and Employment Studies** (I.S.E.O.) pour les participants les plus méritants de l'Université d'été en économie. Chaque édition voit la participation des économistes internationaux les plus renommés ainsi que de plusieurs lauréats du prix Nobel.

Depuis 2023, Roda a également renforcé sa participation active dans les initiatives territoriales, en soutenant :

- **XTERRA Sports Unlimited**, pour la réalisation d'événements sportifs ayant un impact réduit sur l'environnement et combinant bien-être, sport et protection de l'environnement ;



- **O.D.V. Occhi Azzurri ONLUS** et son projet « **CR SINAPSI** », axé sur la création d'un centre de rééducation de pointe pour la prise en charge du handicap et des difficultés personnelles, ouvert à toutes les familles dans le besoin de la province de Crémone ;
- Le **nettoyage des fonds** du lac de Garde et la participation à l'événement « **Nettoyons la planète** », une initiative visant à sensibiliser les élèves des écoles primaires à l'importance de la protection de l'environnement.

3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux

Depuis toujours, Roda place le client au centre de ses **CONCEPTIONS** et s'engage quotidiennement à comprendre et satisfaire les besoins et les attentes des clients et des utilisateurs finaux. La Société reconnaît pleinement ses responsabilités vis-à-vis de ses parties prenantes et inscrit ses processus décisionnels dans une logique d'**amélioration continue**, d'**innovation responsable** et d'**exigence élevée en matière de qualité et de sécurité de ses activités et services**.

L'analyse de la double matérialité a mis en évidence des impacts et des opportunités liés aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, présentés ci-après :

- **Impact négatif potentiel** : insuffisance des processus de gestion des données des clients, pouvant exposer la Société à des risques de violation, de perte ou de divulgation non autorisée de données à caractère sensible ;
- **Opportunité** : bénéfices réputationnels liés à la fidélisation des clients, résultant du respect des engagements en matière de sécurité et de qualité des prestations réalisées.

Dans le cadre de sa **Politique intégrée**, la Société se fixe notamment pour objectifs d'assurer la satisfaction des clients et un niveau élevé de qualité dans la réalisation de ses activités et la fourniture de ses services, ainsi que de garantir une gestion rigoureuse et structurée des contrats, tout en assurant la sécurité de ses actifs informationnels et de ceux de ses clients. Les dispositions du **Code d'éthique** encadrent et orientent la conduite dans les relations avec l'ensemble des parties prenantes et s'imposent aux clients, en promouvant des pratiques fondées sur la transparence, l'équité et le respect des engagements.

L'**approche** de Roda vis-à-vis des utilisateurs finaux s'inscrit dans une **logique préventive** et couvre l'ensemble du cycle de vie des ouvrages, avec une attention particulière portée à la qualité, à la sécurité et à la fiabilité des infrastructures contribuant au réseau électrique national. La conception, la construction et la maintenance sont régies par des procédures codifiées, un **système de gestion intégré** certifié et une interaction constante avec le client, visant à garantir le respect de normes techniques strictes, le respect total des exigences en matière d'environnement, de sécurité et de continuité opérationnelle, ainsi que la gestion contrôlée des fournisseurs et des sous-traitants, sélectionnés et suivis également sur la base de leur capacité à respecter les mêmes normes que celles attendues par Roda et par le client final.

Outre les outils structurels (politiques, certifications, contrôles techniques et procédures), Roda a renforcé des mesures supplémentaires pour prévenir, atténuer et gérer les impacts potentiellement négatifs sur les utilisateurs finaux. Les principales mesures sont les suivantes :



- l'adoption d'**outils numériques de traçabilité et de contrôle de la qualité**, partagés avec le client, qui permettent un **suivi en temps réel des activités critiques** et un accès immédiat à la documentation technique et d'essai ; Pour ces outils, Roda prévoit des dépenses opérationnelles s'élevant à €46 603,50 au titre de l'exercice en cours. Des ressources financières complémentaires d'environ €22 000 ont également été allouées, susceptibles d'évoluer en fonction de l'augmentation des investissements que la Société prévoit de réaliser ;
- l'intégration dans le système de l'entreprise d'une **évaluation des fournisseurs et des sous-traitants**, notamment sur la base de leur comportement par rapport aux normes exigées par le client, avec suspension et révocation dans les cas les plus graves ;
- la **formation spécialisée à la demande du donneur d'ordre**, intégrée aux parcours de formation internes, afin de garantir que les compétences opérationnelles soient alignées sur les attentes en matière de qualité, d'environnement et de sécurité. Au titre de l'exercice 2026, une enveloppe de dépenses opérationnelles de €1 430 a été prévue pour la mise en œuvre de la formation LEAD Auditor ISO 27001.

Roda travaille sur des commandes régies par des normes techniques et contractuelles élevées en maintenant un **dialogue structuré et proactif avec ses donneurs d'ordre**, par le biais d'audits, de réunions techniques et d'outils de contrôle numérique avancés, afin d'anticiper toute question critique et de s'assurer que les ouvrages livrés répondent aux critères de fiabilité, de durabilité et de sécurité requis dans le cadre stratégique national.

Conception et innovation

L'**innovation** constitue un axe structurant pour Roda et se déploie de manière transversale à l'ensemble des lignes de services, couvrant l'ingénierie des installations, la réalisation de projets à grande échelle, ainsi que la conception et la construction de bâtiments. Elle oriente les processus décisionnels et opérationnels vers des solutions plus efficaces, plus sûres et de meilleure qualité.

L'innovation s'intègre dès les phases de conception et de design. L'équipe du bureau technique, composée de personnel qualifié et titulaire des certifications nécessaires, supervise l'ensemble du cycle du projet : de l'analyse de faisabilité initiale à la rédaction du projet exécutif et, à la demande du client, à la réalisation des travaux. Si nécessaire, des vérifications expérimentales sont réalisées au moyen de tests et de programmes d'essais spécifiques, afin de valider les

hypothèses techniques et de garantir des niveaux de performance conformes aux exigences applicables.

La capacité d'innovation est renforcée par des collaborations avec des ingénieurs expérimentés issus d'acteurs de premier plan dans la construction d'installations, ainsi qu'avec des fabricants hautement spécialisés et des partenaires technologiques. Ces collaborations se traduisent par des partenariats opérationnels permettant la co-conception des solutions, la gestion intégrée des commandes ainsi que l'intégration d'innovations de processus et de produits dans la réalisation de projets d'infrastructures électriques complexes.

Dans de tels contextes, l'approche est itérative : la phase de conception exécutive est répétée et affinée si nécessaire, accompagnée d'essais sur les structures et les composants afin de vérifier leur dimensionnement correct et d'optimiser leur efficacité lors de l'installation. Les données recueillies dans le cadre des essais et des activités de terrain alimentent des cycles d'amélioration continue, contribuant à la réduction des risques opérationnels et à l'optimisation des délais de mise en service.

Qualité et sécurité des services

Grâce à une démarche d'**innovation continue**, Roda garantit à ses clients la **qualité et la sécurité maximales des travaux et des services proposés**. La satisfaction du client et l'excellence dans l'exécution des travaux sont, avec le respect rigoureux des réglementations en vigueur et volontaires, des éléments essentiels pour la définition de tout objectif stratégique.

Grâce à un suivi systématique des performances et à l'analyse du degré de satisfaction de toutes les parties concernées, Roda est en mesure de fournir des prestations hautement qualifiées et compétitives, consolidant ainsi son rôle de référence dans la réalisation de lignes électriques conformes aux normes et en harmonie avec l'environnement. De cette manière, Roda contribue activement au développement durable des territoires où elle exerce ses activités, en identifiant de manière précoce les besoins et les enjeux critiques, et en déployant des actions d'amélioration continue.

Confidentialité

Comme décrit dans le chapitre « **3.1.3 Confidentialité et cybersécurité** », Roda garantit le **respect total de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel** et elle interdit strictement l'acquisition d'informations confidentielles par des moyens ou des méthodes illicites.

Afin de protéger les données et les renseignements concernant ses clients, Roda a mis en place des **protocoles spécifiques pour préserver la confidentialité des**



informations traitées et encourage un comportement prudent et conforme de la part de toutes les parties concernées (personnel interne, fournisseurs et partenaires), par le biais de règles opérationnelles, de formations ciblées, de clauses contractuelles et de contrôles périodiques.

Le maintien de la certification **ISO 27001:2013** atteste de la mise en œuvre d'un **système de gestion de la sécurité** de l'information conforme aux normes internationales les plus élevées, et garantit le déploiement de mesures techniques et organisationnelles appropriées visant à protéger les actifs informationnels de Roda, de ses clients et des autres parties prenantes. Dans ce cadre, la Société opère selon des principes de **prévention, de contrôle et d'amélioration continue**, afin de garantir l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données tout au long de leur cycle de vie.

4 Informations sur la gouvernance

Pour mener une activité de manière responsable et durable, il est nécessaire de s'appuyer sur une structure solide qui tienne compte des attentes et des intérêts de tous les acteurs qui constituent l'ensemble de la chaîne de valeur. Chez Roda, l'**éthique** et l'**intégrité** constituent des principes directeurs qui orientent les décisions des organes de gouvernance, encadrent les comportements au quotidien et contribuent à garantir la protection et la confidentialité des informations traitées.

L'identification des impacts, des risques et des opportunités au titre des thématiques de gouvernance est fondée sur l'analyse de double matérialité réalisée. Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les impacts et les risques significatifs suivants :

- **Impact positif réel** : Lutte contre la corruption active et passive par la diffusion de principes éthiques dans les activités ;
- **Impact positif réel** : La mise en place de canaux sécurisés, anonymes et accessibles permet à chaque partie prenante de signaler des comportements illicites sans crainte de représailles ou de discrimination ;
- **Risque** : Des manquements aux principes éthiques ou au respect des obligations, de la part des employés ou de tiers, peuvent compromettre la réputation de la Société ;
- **Risque** : Risque de ralentissement et/ou d'interruption des activités opérationnelles de Roda en raison de la non-conformité des activités des sous-traitants ;
- **Risque** : Risque de réputation dû à l'absence d'intégration de critères environnementaux et/ou sociaux dans la sélection des fournisseurs et de suivi de leurs performances en matière de durabilité.

La Société dispose de plusieurs outils pour assurer une gestion efficace, efficiente et transparente de ses activités, notamment : le **Code d'éthique**, le **Modèle d'organisation, de gestion et de contrôle**, la **Politique intégrée**, le **Système de gestion intégré** et la **Politique de signalement (dispositif d'alerte interne)**.

Code d'éthique

Le **Code d'éthique** représente la référence en matière de principes, valeurs et règles de conduite que chaque destinataire doit adopter dans l'exercice de ses activités et quel que soit son niveau de responsabilité.

Les destinataires de ce document sont tous ceux qui travaillent en relation avec Roda et envers lesquels l'entreprise s'engage à agir conformément aux principes définis.



Le Code d'éthique définit comme prioritaire le respect des principes et des valeurs en matière de :

- honnêteté, équité et transparence dans le comportement du personnel et des collaborateurs ;
- protection de la concurrence et transparence dans les actions sur le marché ;
- transparence, exhaustivité et exactitude des informations économiques, financières et techniques ;
- confidentialité des informations ;
- égalité des chances et respect des personnes ;
- santé et sécurité sur le lieu de travail ;
- sauvegarde de l'environnement ;
- relations avec les administrations publiques ;
- absence de conflits d'intérêts ;
- embargo ;
- préservation de la continuité d'exploitation et maintien du patrimoine de l'entreprise.

Afin de garantir la diffusion des contenus et le respect du Code d'éthique, Roda s'engage à former l'ensemble du personnel, en différenciant les modalités de formation en fonction du rôle et des responsabilités des nouveaux collaborateurs. Des activités de sensibilisation sont également proposées aux fournisseurs et aux tiers agissant pour le compte de la Société.

Le Code d'éthique est à disposition du public sur le site web de Roda.

Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)

Dans le but de minimiser la commission d'infractions visées par le Décret législatif italien n° 231/2001, Roda s'est dotée de son propre **Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle (MOG)**, qui structure toutes les relations et activités menées par l'organisation selon des critères de légalité, d'équité et de transparence.

Le MOG prévoit des protocoles opérationnels et des systèmes de contrôle conçus pour **prévenir la commission d'infractions et de comportements contraires aux valeurs de l'entreprise**. Le MOG est le résultat d'un travail de cartographie des infractions jugées pertinentes au regard de l'activité de la Société et des domaines les plus exposés à ces infractions.

Il fait l'objet d'une révision et d'une mise à jour périodiques afin de le maintenir aussi actuel et cohérent que possible par rapport à l'évolution du cadre réglementaire et opérationnel et des risques liés à l'activité.

Politique intégrée

La **Politique intégrée** formalise l'engagement de Roda à prévenir et à lutter contre toute forme de corruption, en adoptant une approche de tolérance zéro et en interdisant strictement les pratiques de corruption, qu'elles soient actives ou passives, directes ou indirectes. Elle favorise la transparence des opérations et de la structure organisationnelle de l'entreprise, et renforce la capacité de détection précoce de tout comportement non conforme, en garantissant des canaux de signalement sécurisés et confidentiels, ainsi que la protection des employés et des parties prenantes ayant recours au dispositif.

Les principaux engagements pris au titre de cette **politique** se déclinent comme suit :

- l'interdiction de toute forme de corruption ;
- l'amélioration de la transparence des processus et des prises de décision de l'entreprise ;
- la mise en place de dispositifs efficaces visant à détecter et à gérer les risques de corruption potentiels ;
- la garantie de la confidentialité, de la protection contre les représailles et, le cas échéant, de l'anonymat des lanceurs d'alerte.

La Politique est alignée sur la norme **ISO 37001:2016** et intègre des dispositifs anticorruption au sein de la culture organisationnelle et des processus opérationnels, dans une logique de responsabilisation, de prévention, de contrôle et d'amélioration continue.

Système de gestion intégré

Roda s'est dotée d'un **Système de Gestion Intégré** (SGI) défini dans le cadre de la **Politique intégrée**, qui constitue la référence unifiée pour comprendre la structure et le fonctionnement de la Société. Le SIG rassemble et structure l'ensemble des éléments nécessaires à la description de l'organisation de l'entreprise et au fonctionnement de ses processus.

Le SIG comprend les éléments suivants : les politiques de l'entreprise, les organigrammes, les cartographies des processus, les procédures, les instructions opérationnelles, les formulaires et les descriptions de poste.

Grâce à ce système documentaire, la Société définit de manière claire les activités à réaliser, les responsabilités associées ainsi que les modalités d'exécution, contribuant ainsi à la cohérence opérationnelle, à la traçabilité et à l'alignement avec les principes de la politique intégrée.



Politique de signalement (dispositif d'alerte interne)

Afin de garantir une gestion efficace, efficiente et transparente de la Société, Roda a adopté la **Politique de signalement**, qui régit le processus de réception, d'analyse et de traitement des signalements concernant des comportements illicites ou des irrégularités configurables comme des violations des dispositions nationales ou de l'Union européenne et potentiellement préjudiciables aux intérêts de la Société. La Politique permet aux employés, aux collaborateurs et aux parties prenantes externes d'effectuer des signalements de manière confidentielle et sécurisée, y compris, le cas échéant, de manière anonyme, concernant des violations du droit applicable ou des **politiques de l'entreprise**.

Les signalements peuvent être effectués par des personnes qui en ont pris connaissance dans le cadre de leur travail, par le biais de canaux d'information appropriés garantissant :

- la bonne gestion du signalement ;
- la confidentialité des informations et la protection des lanceurs d'alerte ;
- la protection des lanceurs d'alerte contre toute mesure de rétorsion ou de discrimination.

En outre, la Politique définit les modalités de transmission des signalements aux organes compétents et assure des garanties tant pour les lanceurs d'alerte que pour les personnes visées par le signalement. Le document est ouvert à la consultation publique sur le site web de Roda.

Comme indiqué précédemment, Roda a adopté un **Modèle d'Organisation, de Gestion et de Contrôle** (MOG 231), conformément aux dispositions du Décret législatif italien n° 231/2001, qui inclut des contrôles pour la surveillance et l'atténuation des risques liés à la corruption. Conformément à son Code d'éthique, la Société a placé au cœur de son activité l'engagement à prévenir toute forme de corruption active et passive et à éviter les comportements collusoires, en renforçant une culture d'intégrité et de transparence tout au long de la chaîne de valeur.

La Société s'engage à communiquer les réglementations et procédures anticorruption mises en place à l'ensemble du personnel et à ses partenaires commerciaux. En particulier, au cours de l'exercice 2025, les réglementations et procédures anticorruption mises en place par la Société ont été communiquées à **220 fournisseurs**. Une **formation à la lutte contre la corruption** est également dispensée aux **nouvelles recrues**.

Enfin, il convient de noter que la Société **n'a enregistré aucun incident de corruption active et passive** au cours de l'exercice 2025.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques en matière de paiement

Roda confirme son engagement à garantir le **respect des droits humains** et à assurer des **conditions de travail sûres et dignes**, en promouvant une approche responsable sur les plans social et environnemental, en collaboration avec ses partenaires.

La Société a mis en place une procédure de **qualification et de sélection des fournisseurs**, et gère une liste d'entités autorisées à collaborer avec Roda, régulièrement mise à jour. La phase de sélection est réalisée par les responsables de contrat et comprend, en amont, la vérification de la documentation requise, notamment : l'inscription à la Chambre de commerce, d'industrie, des métiers et de l'agriculture (CCIAA) ; l'attestation de vigilance (DURC – Documento Unico di Regolarità Contributiva) ; les polices d'assurance en responsabilité civile ; ainsi que la certification antimafia. En outre, lorsqu'ils sont disponibles et pertinents par rapport à l'activité du fournisseur, le **Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)** et toutes les **certifications** obtenues conformément aux normes **ISO** sont demandés ; d'autres éléments justificatifs peuvent être requis en fonction des spécificités du service ou de la fourniture concernés.

Au moment de la signature du contrat de fourniture, les fournisseurs sont tenus de prendre connaissance du Code d'éthique et de **signer** la « **Déclaration de responsabilité** », par laquelle ils s'engagent formellement à respecter les principes de Roda. Au cours de la phase de sélection, outre la vérification documentaire, **une inspection dans les locaux du fournisseur** peut également être envisagée. À cet effet, des audits de seconde partie réalisés par des auditeurs externes mandatés sont prévus.

En 2025, **78 % des nouveaux fournisseurs ont été évalués selon des critères environnementaux et sociaux**.

L'évaluation s'applique à la fois aux fournisseurs existants et à ceux nouvellement acquis et s'appuie sur un **système de classification des fournisseurs** reposant sur trois niveaux de risque – élevé, moyen et faible – déterminés en fonction du degré d'engagement aux activités de l'entreprise.

- **Risque élevé** : cette catégorie comprend les fournisseurs qui fournissent de la main-d'œuvre sur les chantiers (sous-traitances, sous-contrats, services d'installation, transport de matériaux et de déchets). En présence de fournisseurs présentant un profil de risque élevé, l'évaluation du fournisseur est répétée chaque année et l'échéance des documents fournis est surveillée en permanence ;
- **Risque moyen** : comprend les catégories de produits liées aux fournisseurs qui participent aux activités de chantier sans fournir de main-d'œuvre ;



- **Risque faible :** comprend tous les fournisseurs qui ne relèvent pas des catégories précédentes et qui sont exclusivement concernés par l'approvisionnement et la fourniture de matériaux et de services pour le siège administratif.

La Société calcule le nombre moyen de jours nécessaires au paiement d'une facture : celui-ci s'élève à **88 jours à compter de la date de facturation**.

Au 31 décembre 2025, la Société déclare qu'**elle n'a pas fait l'objet d'aucune procédure judiciaire pour retard de paiement**.

Gouvernance et objectifs

Roda **vis** à étendre les formations relatives à la norme **ISO 37001** et, plus largement, aux aspects du Modèle 231, à l'ensemble du personnel du siège administratif ; cet objectif est exprimé en termes relatifs et suivi au moyen d'un indicateur mesuré en pourcentage de collaborateurs ayant participé à des formations spécifiques.

Elle vise également à assurer, d'ici 2026, la diffusion complète des informations relatives aux **canaux de signalement sécurisés et anonymes**, en veillant à ce que 100 % des employés soient informés des modalités d'utilisation du dispositif de signalement; à réaliser des audits de conformité portant sur au moins 50 % des sous-traitants d'ici 2027, afin de garantir le respect des exigences réglementaires, éthiques et contractuelles ; et à maintenir à zéro le nombre de cas avérés de corruption ou de violations graves du Code d'éthique, cet objectif étant exprimé en valeur absolue et suivi au moyen du nombre de cas confirmés à l'issue des audits internes.

La Société s'est également fixé pour objectif de **faire évaluer**, d'ici 2028, au moins 80 % de ses fournisseurs stratégiques **sur la base de critères environnementaux, sociaux et éthiques** ; cet objectif est exprimé en termes relatifs et suivi au moyen d'un indicateur correspondant au pourcentage de fournisseurs soumis à un processus d'évaluation et présentant un niveau de risque supérieur à faible.

Les objectifs définis dans les domaines de l'éthique des affaires, de la prévention de la corruption et de la gestion responsable de la chaîne de valeur sont exprimés en termes quantitatifs et assortis d'indicateurs de performance mesurables ; pour chaque objectif, le niveau cible est précisé, en indiquant s'il est exprimé en valeur absolue ou relative, ainsi que l'unité de mesure retenue pour assurer le suivi de la performance dans le temps.

Méthodes de calcul

KPI	Méthode
Personnel de l'entreprise	
Relations industrielles	Employés bénéficiant des négociations collectives : cet indicateur comprend tous les salariés dont la relation de travail est régie par des contrats ou des accords collectifs, qu'ils soient nationaux, sectoriels, d'entreprise ou de site.
Heures de formation	Heures de formation dispensées au personnel : heures de formation que Roda dispense à son personnel dans le cadre d'un programme de formation spécifique. La formation est dispensée par du personnel interne et des intervenants externes et se déroule au siège de l'entreprise, sur les chantiers ou dans des installations tierces. Le nombre moyen d'heures de formation est calculé en divisant le nombre total d'heures de formation dispensée au personnel par l'effectif total.
Taux de rotation du personnel	Positif : le taux d'entrée est calculé en rapportant le nombre d'embauches à l'effectif de l'année précédente. Négatif : le taux de départ est calculé en rapportant le nombre de résiliations de contrats de travail à l'effectif de l'année précédente.
Sécurité	Taux d'accidents du travail enregistrables : les taux d'accidents du travail sont calculés conformément à la norme GRI 403-9, en retenant comme base de référence 1 000 000 d'heures travaillées. Les accidents du travail pris en compte sont ceux qui peuvent être enregistrés en vertu de la législation nationale en vigueur (Décret législatif italien n° 81/08), y compris les accidents dont le pronostic est supérieur à 3 jours. Les données ont été recueillies à partir des registres de l'entreprise, des communications de l'INAIL (organisme public italien de référence pour l'assurance, la prévention et les données sur les accidents du travail) et des rapports d'accidents de travail internes.
Environnement	
Consommation d'énergie	Le calcul de la consommation d'énergie a été effectué en utilisant les facteurs de conversion pour l'essence, le gazole, le gaz naturel, le GPL et l'électricité, tels que publiés par la base de données DEFRA (Department for Environment, Food and Rural Affairs, Royaume-Uni), actualisée chaque année pour 2022, 2023 et 2024.
Émissions de GES	Émissions de Scope 1 : les émissions de Scope 1 correspondent à celles générées directement par la Société et comprennent les gaz suivants : CO ₂ , CH ₄ et N ₂ O. Les facteurs d'émission utilisés pour l'essence, le gazole, le gaz naturel et le GPL proviennent de la base de données ISPRA mise à jour annuellement pour 2022, 2023 et 2024. Émissions de Scope 2 – Market Based : les émissions Scope 2 basées sur le marché sont classées comme des émissions de GES indirectes générées par les consommations énergétiques et calculées sur la base du marché, exprimées en tonnes équivalent CO ₂ . Pour ce calcul, on a utilisé les <i>Residual Mix</i> publiés par l'Association of Issuing Bodies (AIB). Émissions de Scope 2 – Location Based : les émissions Scope 2 basées sur la localisation sont classées comme des émissions de GES indirectes générées par les consommations énergétiques et calculées sur la base de la localisation géographique, exprimées en tonnes équivalent CO ₂ . Le facteur d'émission utilisé pour l'électricité achetée au réseau électrique selon la méthode basée sur la localisation provient de la base de données ISPRA 2024.

Indicateurs tableaux GRI

GRI 302-1 : Consommation énergétique au sein de l'organisation			
Consommation d'énergie (Gj)	2023	2024	2025
Consommation d'énergie directe	37 335	38 785	40 613
Provenant de sources non renouvelables	694	707	1 020
Mazout de chauffage	-	116	-
Gaz naturel	104	149	87
GPL	590	442	933
Consommation des voitures	36 301	37 689	39 593
Essence	355	553	833
Gazole	35 946	36 547	38 759
GPL	-	589	1
Énergie solaire autoproduite et consommée	340	389	-
Consommation d'énergie indirecte	1 259	1 332	1 532
Provenant de sources non renouvelables	885	1 003	1 449
Provenant de sources renouvelables	374	329	83
Consommation d'énergie totale	38 594	40 117	42 145

305-1: Émissions directes de GES (Scope 1), 305-2 : Émissions indirectes de GES (Scope 2)			
Émissions de GES (teqCO2)	2023	2024	2025
Émissions directes (Scope 1)	2 625	2 681	2 868
Provenant de sources non renouvelables (gaz naturel, gazole, GPL)	44	45	62
De la consommation de carburant pour le parc automobile (essence et gazole)	2 580	2 636	2 806
Émissions indirectes (Scope 2) – market based	113	117	178
Émissions indirectes (Scope 2) – location based	85	97	93

303-3: Prélèvement d'eau				
Prélèvement d'eau, par source et par type [MI]	2024		2025	
	Total	dont provenant d'aires soumises à un stress hydrique	Total	dont provenant d'aires soumises à un stress hydrique
Ressources en eau de tiers	1,524	0,1	2,359	-
Eau douce	1,524	0,1	2,359	-
Prélèvement total d'eau	1,524	0,1	2,359	-

306-3: Déchets générés (tonnes)			
Déchets générés [t]	2023	2024	2025
Déchets dangereux	82	17	24
Déchets de construction et de démolition	64	-	11
Huiles et combustibles liquides usagés	9	5	3
Emballages et déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection	1	5	1
Déchets provenant du traitement physique et mécanique de surface des métaux et matières plastiques	-	-	-
Autres types de déchets	7	7	9
Déchets non dangereux	138 557	132 897	183 784
Déchets de construction et de démolition	138 267	132 657	183 001
Boues de forage et autres déchets de forage	8	60	339
Déchets d'emballages	169	100	175
Déchets municipaux, y compris les fractions collectées séparément	82	55	210
Déchets provenant des installations de gestion des déchets	-	-	1
Utilisation d'encre d'impression	-	-	-
Autres types de déchets	31	25	59
Total des déchets	138 639	132 914	183 808

306-4 Déchets non destinés à l'élimination (tonnes)			
Déchets destinés à être valorisés auprès de tiers (t)	2023	2024	2025
Déchets dangereux	60	16	13
Préparation à la réutilisation	-	-	13

Recyclage	-	-	-
Autres méthodes de valorisation	60	16	-
Déchets non dangereux	138 539	131 622	183 596
Préparation à la réutilisation	-	-	165 939
Recyclage	-	-	1 897
Autres méthodes de valorisation	131 622	131 622	15 780
Total des déchets valorisés	131 639	131 639	183 609

306-5: Déchets destinés à l'élimination (tonnes)			
Déchets destinés à élimination auprès de tiers (t)	2023	2024	2025
Déchets dangereux	22	1	11
Incinération (avec valorisation énergétique)	-	-	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	-	-	-
Mise à la décharge	-	-	11
Autres méthodes de traitement	22	1	-
Déchets non dangereux	19	1 274	188
Incinération (avec valorisation énergétique)	-	-	-
Incinération (sans valorisation énergétique)	-	-	-
Mise à la décharge	-	-	4
Autres méthodes de traitement	19	1 274	184
Total des déchets éliminés	41	1 275	199

2-7: Employés										
Employés classés par sexe, type de contrat et type d'emploi [n]		2023			2024			2025		
		♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Nombre total d'employés par type de contrat		281	25	306	302	21	323	292	19	311
Nombre d'employés permanents	<i>type de contrat</i>	260	25	285	260	19	279	264	19	283
Nombre d'employés temporaires	<i>type de contrat</i>	21	0	21	42	2	44	28	0	28
Nombre d'employés à horaires non garantis	<i>type de contrat</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total d'employés par type d'emploi		281	25	306	302	21	323	292	19	311
Nombre d'employés à temps plein	<i>type d'emploi</i>	279	13	292	300	15	315	290	14	304
Nombre d'employés à temps partiel	<i>type d'emploi</i>	2	12	14	2	6	8	2	5	7

2-30: Négociations collectives										
Pourcentage d'espace total d'employés couverts par des négociations collectives		2023			2024			2025		
		♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Nombre total d'employés par type de contrat		281	25	306	302	21	323	292	19	311
Nombre d'employés couverts par des négociations collectives		269	20	289	302	21	323	292	19	311
Pourcentage d'espace total d'employés couverts par des négociations collectives		96 %	80 %	94 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

401-1: Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel										
Employés classés par sexe, type de contrat et type d'emploi					2025					
					♂	♂ %	♀	♀ %	Tot.	Tot. %
Nouveaux employés					63	21%	1	5 %	64	20 %
< 30					16	27 %	0	0 %	16	26 %
entre 30 et 50					39	25 %	0	0 %	39	23 %
> 50					8	9 %	1	17 %	9	10 %
Employés ayant quitté l'entreprise					73	24 %	3	14 %	76	24 %
< 30					21	36 %	1	33 %	22	35 %
entre 30 et 50					41	26 %	1	8 %	42	25 %
> 50					11	13 %	1	17 %	12	13 %

403-8: Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail										
Nombre de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail					2023	2024	2025			
Nombre total d'employés (n)					306	323	311			
Employés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité (n)					306	323	311			
Pourcentage d'employés couverts par le système de gestion de la santé et de la sécurité (%)					100 %	100 %	100 %			

403-9: Accidents du travail									
Employés	2023			2024			2025		
	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.	♂	♀	Tot.
Accidents du travail enregistrables (n)									
Total des accidents du travail enregistrables	8	0	8	8	0	8	12	0	12
Au travail	8	0	8	6	0	6	1	0	1
Accident de trajet	0	0	0	2	0	2	13	0	13
Décès (n)									
Nombre total de décès suite à un accident du travail	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Au travail	0	0	0	1	0	1	0	0	0
Accident de trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accidents du travail aux conséquences graves (hors décès) (n)									
Total des accidents du travail aux conséquences graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Au travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accident de trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Calcul des heures travaillées et du taux d'accidents du travail									
Heures travaillées (h)	460 175	31 698	491 873	491 656	32 412	524 068	517 914	32 060	549 973
Taux d'accidents du travail enregistrables	17	0	16	16	0	15	25	0	24
Taux de décès suite à un accident du travail	0	0	0	2	0	2	0	0	0
Taux d'accidents du travail aux conséquences graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0

404-1: Nombre moyen d'heures de formation par an par employé									
Heures de formation par catégorie professionnelle [h]	2023			2024			2025		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nombre total d'heures de formation	16 038	88	16 126	12 022	94	12 116	11 545	54	11 599
Cadres dirigeants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	313	12	325	118	4	122	298	46	344
Personnel de bureau	1 062	76	1 138	1 422	90	1 512	1 072	8	1 080
Ouvriers	14 663	0	14 663	10 482	0	10 482	10 175	0	10 175

Nombre moyen d'heures de formation par type d'employé	2023			2024			2025		
	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Nombre total moyen d'heures de formation	57	4	53	40	4	38	40	3	37
Cadres dirigeants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres	20	3	16	7	1	6	17	12	16
Personnel de bureau	27	4	20	32	6	25	25	1	19
Ouvriers	65	0	64	44	0	43	44	0	44

405-1: Diversité des employés												
Employés par catégorie et par âge	2023				2024				2025			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Cadres dirigeants	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
< 30	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %

entre 30 et 50	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
> 50	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
Cadres	16	4	20	7 %	15	4	21	6 %	18	4	22	7 %
< 30	0	1	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
entre 30 et 50	13	0	15	4 %	13	1	14	4 %	14	1	15	5 %
> 50	3	3	5	2 %	4	3	7	2 %	4	3	7	2 %
Personnel de bureau	40	18	58	19 %	47	16	61	20 %	43	14	57	18 %
< 30	11	2	13	4 %	9	3	10	3 %	7	2	9	3 %
entre 30 et 50	23	11	33	11 %	28	10	40	12 %	29	7	36	12 %
> 50	6	5	12	4 %	8	3	13	3 %	7	5	12	4 %
Ouvriers	225	3	228	75 %	240	1	241	75 %	231	1	232	75 %
< 30	51	0	51	17 %	50	0	50	15 %	37	0	37	12 %
entre 30 et 50	95	1	96	31 %	117	1	118	36 %	116	1	117	38 %
> 50	79	2	81	26 %	73	0	73	23 %	78	0	78	25 %
Total (n)	281	25	306		302	21	323		292	19	311	
Total (%)	92 %	8 %	100 %		93 %	7 %	100 %		94 %	6 %	100 %	

405-1: Diversité des organes de gouvernance												
Membres des organes de direction (CA)	2023				2024				2025			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Total (n)	3	2	5	100 %	3	2	5	100 %	3	2	5	100 %
< 30	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
entre 30 et 50	1	0	1	20 %	1	0	1	20 %	1	0	1	20 %
> 50	2	2	4	80 %	2	2	4	80 %	2	2	4	80 %

Membres du Collège des Commissaires aux Comptes	2023				2024				2025			
	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %	♂	♀	Tot.	Tot. %
Total (n)	2	3	5	100 %	2	3	5	100 %	2	3	5	100 %
< 30	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %	0	0	0	0 %
entre 30 et 50	1	1	2	40 %	0	1	1	20 %	0	1	1	20 %
> 50	1	2	3	60 %	2	2	4	80 %	2	2	4	80 %

308-1/414-1: Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux et sociaux			
Fournisseurs	2023	2024	2025
	n	n	n
Total des nouveaux fournisseurs	493	382	281
dont sélectionnés selon des critères environnementaux	281	320	220
Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	57 %	84 %	78 %
Total des nouveaux fournisseurs	493	382	281
dont sélectionnées selon des critères sociaux	281	320	220
Pourcentage de nouveaux fournisseurs ayant été sélectionnés selon des critères sociaux	57 %	84 %	78 %

Index du contenu GRI

Déclaration d'utilisation	Roda S.p.A. a communiqué ses données mentionnées dans cet index du contenu GRI conformément aux normes GRI pour la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 en référence (« with reference to ») aux normes GRI.
GRI 1 utilisées	GRI 1 : Fondation 2021
Normes sectorielles GRI applicables	s.o.

Normes GRI	Information	Paragraphe de référence et notes
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	1.2 Stratégie et modèle d'entreprise
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	1.1 Bases de préparation
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	1.1 Bases de préparation
	2-4 Reformulations d'informations	1.1 Bases de préparation
	2-5 Assurance externe	Rapport du cabinet d'audit
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	1.2 Stratégie et modèle d'entreprise 4. Informations sur la gouvernance
	2-7 Employés	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	3.1.1 Conditions de travail
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	1.3 La gouvernance de Roda
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.3 La gouvernance de Roda
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	1.3 La gouvernance de Roda
	2-15 Conflits d'intérêts	1.3 La gouvernance de Roda
	2-16 Communication des préoccupations majeures	1.3 La gouvernance de Roda
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Lettre aux parties prenantes
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	1.3 La gouvernance de Roda
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	En 2025, la Société est toujours soumise à une sanction non pécuniaire encourue en 2024.
	2-28 Adhésions à des associations	1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité
	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité
	2-30 Négociations collectives	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
Thèmes pertinents		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité
	3-2 Liste des thèmes pertinents	1.2.4 Engagement des parties prenantes et Analyse de la double matérialité
Changements climatiques		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.1 Changements climatiques
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
	302-3 Intensité énergétique	2.1 Changements climatiques
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Scope 1)	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
	305-2 Émissions indirectes de GES (Scope 2)	2.1 Changements climatiques Indicateurs – tableaux GRI
Pollution		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.2 Pollution
Ressources aquatiques et marines		



GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.3 Ressources aquatiques et marines
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	2.3 Ressources aquatiques et marines
	303-3 Prélèvement d'eau	2.3 Ressources aquatiques et marines Indicateurs – tableaux GRI
Biodiversité		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.4 Biodiversité
Économie circulaire		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	2.5 Économie circulaire
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	2.5 Économie circulaire
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	2.5 Économie circulaire
	306-3 Déchets générés	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	2.5 Économie circulaire Indicateurs – tableaux GRI
Conditions de travail – composition des effectifs		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1.1 Conditions de travail
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	3.1.1 Conditions de travail
Conditions de travail – Santé et sécurité des salariés		
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	3.1.1 Conditions de travail
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	3.1.1 Conditions de travail
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	403-9 Accidents du travail	3.1.1 Conditions de travail Indicateurs – tableaux GRI
	403-10 Maladies professionnelles	3.1.1 Conditions de travail
Égalité de traitement et des chances pour tous – Formation et développement des salariés		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous Indicateurs – tableaux GRI
Égalité de traitement et égalité des chances pour tous – Diversité des employés		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous Indicateurs – tableaux GRI
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	3.1.2 Égalité de traitement et des chances pour tous
Travailleurs dans la chaîne de valeur		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur
Communautés concernées		

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.3 Communautés concernées
413-2: Communautés locales 2016	413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	3.3 Communautés concernées
Consommateurs et utilisateurs finaux		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux
Conduite des entreprises		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	4. Informations sur la gouvernance
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	4. Informations sur la gouvernance
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	4. Informations sur la gouvernance
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	4. Informations sur la gouvernance Indicateurs – tableaux GRI
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	4. Informations sur la gouvernance Indicateurs – tableaux GRI

CONTACTS

RODA S.p.A.

Strada Francesca, 10

25026 Pontevico (Brescia)

Tél. : +39 0309930521

Courriel : esg@rodaspa.com

Site web : <https://rodaspa.com/it/>



KPMG S.p.A.
Revisione e organizzazione contabile
Via Cefalonia, 70
25124 BRESCIA BS
Telefono +39 030 2425720
Email it-fmauditaly@kpmg.it
PEC kpmgspa@pec.kpmg.it

(Le présent rapport de la société d'audit a été traduit en langue française uniquement pour les lecteurs étrangers. Par conséquent, seule la version originale en langue italienne fait foi)

Rapport du cabinet d'audit concernant le rapport de durabilité

*Au conseil d'administration de
Roda S.p.A.*

Nous avons été mandatés par Roda S.p.A. (la « société ») pour effectuer un examen limité (« limited assurance engagement ») du rapport de durabilité pour l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Responsabilité de la direction pour le rapport de durabilité

La direction de la société est responsable de la préparation du rapport de durabilité conformément aux « Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards » définis par le GRI – Global Reporting Initiative (« GRI Standards »).

La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport de durabilité exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

La direction est également responsable de la définition des objectifs de la société en ce qui concerne la performance en matière de durabilité, ainsi que de l'identification des stakeholders et des aspects importants qui doivent faire l'objet du rapport.

Indépendance du cabinet d'audit et gestion de la qualité

Nous sommes indépendants de la société, en conformité avec les règles en matière d'éthique et d'indépendance du Code of Ethics for Professional Accountants (including International Independence Standards) (IESBA Code) qui est publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

Notre société applique la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM Italia 1), qui exige de l'entreprise qu'elle mette en œuvre un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.



Roda S.p.A.

Rapport du cabinet d'audit

31 décembre 2025

Responsabilité de KPMG

Il est de notre responsabilité de fournir, sur la base des procédures effectuées, une conclusion sur la conformité du rapport de durabilité aux exigences des GRI Standards. Notre travail a été réalisé conformément aux dispositions de la norme « Mission d'assurance autre que les audits et examens limités de l'information financière historique » (« ISAE 3000 Révisée »), adoptée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB) pour les missions de limited assurance. Ladite norme requiert la planification et l'exécution de la mission afin d'obtenir un niveau de sécurité limité selon lequel le rapport de durabilité ne contienne pas d'erreurs significatives.

Néanmoins, nos procédures ont entraîné une étendue inférieure à celle nécessaire pour la réalisation d'un examen complet conformément à l'ISAE 3000 Révisée (« reasonable assurance engagement »). Par conséquent, cela ne nous permet pas d'avoir la certitude d'être à connaissance de tous les faits et de toutes les circonstances significatives qui pourraient être identifiés en effectuant cet examen.

Les procédures réalisées sur le rapport de durabilité se sont basées sur notre jugement professionnel et comprennent des entretiens, essentiellement avec le personnel de la société responsable de la fourniture des informations présentées dans le rapport de durabilité, ainsi que des analyses de documents, des recalculs et d'autres procédures destinées à l'obtention de preuves utiles.

Nos procédures ont inclus :

- 1 analyse du processus de définition des thèmes matériels reportés dans le rapport de durabilité, en ce qui concerne les modalités d'analyse et de compréhension du contexte de référence, l'identification, l'évaluation et la priorité des impacts effectifs et potentiels, et la validation interne des résultats du processus ;
- 2 compréhension des processus qui sous-tendent la génération, la comptabilisation et la gestion des informations qualitatives et quantitatives significatives incluses dans le rapport de durabilité.

En particulier, nous avons réalisés des entretiens et discuté avec la direction de Roda S.p.A. et nous avons réalisés des vérifications documentaires limitées, afin d'obtenir des informations relatives aux processus et aux procédures qui supporte la collecte, l'agrégation, l'élaboration et la transmission des données et des informations à caractère non financier à la fonction responsable de l'élaboration du rapport de durabilité.

En outre, pour les informations significatives, compte tenu des activités et des caractéristiques de la société :

- au niveau de la société :
 - a) en référence aux informations qualitatives, nous avons réalisé des entretiens et obtenu des documents de support pour vérifier leur cohérence avec les éléments disponibles ;
 - b) en référence aux informations quantitatives, nous avons mis en œuvre tant des procédures analytiques que des vérifications limitées pour s'assurer, par échantillonnage, de la correcte agrégation des données ;
- nous avons visité les bureaux de la société à Pontevico que nous avons choisi sur la base de leur activité, de leur contribution aux indicateurs de prestation et de leur situation géographique, nous avons organisé des visites sur place au cours desquelles nous nous sommes entretenus avec les responsables et nous avons obtenu des retours documentaires, par échantillonnage, relatifs à la correcte application des procédures et des méthodes de calcul utilisées pour les indicateurs.



Roda S.p.A.

Rapport du cabinet d'audit

31 décembre 2025

Conclusions

Sur la base des procédures effectuées, rien nous porte à croire que le rapport de durabilité de Roda S.p.A. pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences des GRI Standards.

Brescia, le 21 mai 2026

KPMG S.p.A.

(signé sur l'original)

Monica Mazzotti
Associée